



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL DE DIPLOME

Brevet de technicien supérieur agricole

«Métiers de l'élevage : développement, production, conseil»



- SOMMAIRE

Référentiel d'activitésp3

Eléments de contexte socio-économique du secteur professionnel.....	p4
Emplois visés par le diplôme.....	p20
Fiche descriptive d'activités.....	p29
Liste des situations professionnelles significatives et finalités du travail.	p38

Référentiel de compétences.....p40

Liste des capacités attestées par le diplôme.....	p41
Blocs de compétences et capacités du tronc commun.....	p43
Blocs de compétences et capacités professionnelles spécifiques du BTSA	p44

Référentiel d'évaluation.....p50

Tableau des épreuves.....	p51
Modalités et critères d'évaluation.....	p52

Référentiel de formation.....p58

Présentation et architecture de la formation.....	p59
Présentation des modules de formation.....	p63
Les activités pluridisciplinaires	p108

REFERENTIEL D'ACTIVITES

Le référentiel d'activités du Brevet de Technicien Supérieur agricole, décrit les emplois de niveau 5 exercés par des hommes et des femmes dans le champ de la production, et de l'accompagnement technique dans le secteur des productions animales.

Le référentiel d'activités est composé de quatre parties :

La première partie fournit les informations relatives au contexte socio-économique du secteur professionnel concerné.

La deuxième partie présente les emplois visés par le diplôme et leurs descriptions. La troisième partie est constituée de la fiche descriptive d'activité (FDA).

La quatrième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1 Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

Les systèmes d'élevage bovins (laitiers, allaitants et veau de boucherie), ovins (laitier et allaitant), caprins (laitiers et allaitants), porcins, avicoles (volailles et palmipèdes), équins (chevaux, poneys, ânes et mulets) et cunicoles composent le secteur de l'élevage.

L'élevage français représente une part prépondérante du cheptel européen. Plus de la moitié des exploitations agricoles françaises ont une activité d'élevage, en activité principale ou avec la mise en place d'ateliers de diversification. En 2020, la France compte 389 000 exploitations agricoles (RA, 2020), 20 % de moins qu'il y a 10 ans, selon les résultats du recensement agricole. L'élevage est le plus impacté par cette recomposition de l'agriculture française.

La transmission des terres et des élevages est un enjeu crucial pour l'avenir des filières d'élevage. Dans un contexte économique et social de plus en plus contrasté et souvent difficile, le renouvellement des générations et l'attractivité des métiers de l'élevage constituent des enjeux préoccupants. En 2020, un agriculteur sur quatre a plus de 60 ans et plus de la moitié des chefs d'exploitation agricole ont plus de 50 ans. L'effectif des chefs d'exploitation de 35 à 55 ans est également en forte diminution. La problématique du renouvellement des générations devrait donc perdurer.

Les exploitations spécialisées en élevage sont celles dont les effectifs se réduisent davantage, avec de fortes disparités territoriales et par filière¹:

- une situation très préoccupante pour les filières élevage de chevaux et bovins mixtes. Ces filières se distinguent par des proportions importantes (supérieures à 20%) d'exploitants de plus de 60 ans et une part plus faible d'exploitants de moins de 35 ans ;
- une situation intermédiaire pour les filières bovins allaitants et polyculture élevage ; - des filières dans des situations plus favorables : ovins, caprins, porcins, aviculture, cuniculture et bovins laitiers. La proportion d'exploitants de plus de 60 ans est inférieure à la moyenne (moins de 17%) et la proportion d'exploitants de moins de 35 ans est supérieure à la moyenne (plus de 12%).

L'élevage est le principal utilisateur de l'espace rural, les surfaces fourragères représentent la moitié de la surface agricole utilisée (SAU) nationale. La surface des exploitations varie avec leur spécialisation : - 8000 élevages de bovins mixtes avec une surface agricole moyenne de 123 ha ; - 35 000 élevages de bovins lait avec une surface agricole moyenne de 105 ha ; - 51 000 élevages de bovins allaitants avec une surface agricole moyenne de 80 ha ; - 47 000 exploitations de polyculture et polyélevage avec une surface agricole moyenne de 81 ha ; - 20 000 élevages de porcins et de volailles avec une surface agricole moyenne de 53 ha ; - 36 000 élevages d'ovins, de caprins et autres herbivores avec une surface agricole moyenne de 49 ha ; - 5000 élevages « hors sol » (dont 47% de volailles et 18% en élevage et engraissement de porcins) - Nombreuses sont les micro exploitations (moins de 25 000 euros de production brute standard) dans les élevages ovins, caprins ou autres herbivores avec une surface agricole moyenne de 12 ha.

De nouvelles formes d'organisation du travail, de gestion des besoins en main d'œuvre et en compétences La diminution de la main d'œuvre familiale, l'agrandissement des exploitations, la diversification des activités engendrent de nouvelles formes d'organisation du travail et le développement du salariat. D'une manière générale, on observe une population de salariés plus jeunes (37 ans en moyenne) que les chefs d'exploitation en moyenne mais des dynamiques, moins marquées, de vieillissement sont en cours (1 salarié sur 4 a plus de 50 ans). Les proportions varient du simple au double selon les régions.

¹ Vieillessement des actifs agricoles – Juin 2021

Deux tendances principales caractérisent l'évolution du salariat dans les exploitations d'élevage. D'une part la main-d'œuvre se concentre dans les élevages de grande taille économique. Cette concentration s'accompagne d'une augmentation de la productivité du travail, de la rentabilité, mais se fait au détriment d'un endettement accru. La diminution des actifs agricoles d'une part et la progression de la double activité d'autre part se sont accompagnées d'une transformation de la nature de ses emplois et de ses activités. Les chefs d'exploitation adaptent en conséquence leur organisation, avec une simplification des systèmes de production ou un apport extérieur de main-d'œuvre, des holdings agricoles, des regroupements d'exploitants ou encore de la sous-traitance. L'activité agricole est désormais moins le fait d'un agriculteur réalisant l'ensemble des tâches sur son exploitation, que d'un système complexe d'activités et de fonctions accomplies aussi bien par l'exploitant que par des tiers, salariés ou prestataires. Le salariat est de plus en plus souvent externalisé auprès d'entreprises de travaux agricoles (ETA), de groupements d'employeurs, de coopératives (CUMA), de prestataires spécialisés ayant recours à des techniciens avec la responsabilité d'un secteur ou d'un portefeuille de clients, et les cadres sont présents dans ce type de structures. Le travail et la gestion de fermes « à façon » sont aujourd'hui des pratiques courantes. De nouvelles formes d'entreprises de travaux agricoles et de services émergent, dédiées à la délégation intégrale ou partielle des activités de la conduite des systèmes de cultures (fourragers) notamment, de l'achat des intrants jusqu'à la récolte, à la facturation et au paiement.

Selon le service des statistiques de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), les éleveurs sont les plus touchés par les accidents du travail, trajet et maladies professionnelles (AT/MP), notamment les responsables d'entreprises et les hommes exerçant une activité en rapport avec les animaux vivants. Les femmes sont parmi les plus touchées par les maladies professionnelles et les troubles musculosquelettiques.

La féminisation du travail en élevage (20% des exploitants ou co-exploitants et 38% des salariées) a également des conséquences telles que le recours plus important à la main d'œuvre extérieure, à la mécanisation, aux services de remplacement, corollaires d'un autre rapport au travail qui laisse plus de place à la vie familiale.

La diversité des systèmes élevages: un atout pour accompagner les transitions climatique, agroécologique et alimentaire

Les systèmes d'élevage évoluent et se diversifient pour répondre aux attentes sociétales des éleveurs, des marchés, des consommateurs, des citoyens, des territoires et des pouvoirs publics.

Cette diversité des systèmes et des pratiques d'élevage s'exprime en termes de stratégies et de trajectoires possibles, de diversité des modèles économiques, des parcours professionnels vers et depuis l'agriculture, de profils sociologiques des éleveurs, de collectifs de travail et d'horizons spatio-temporels dans lesquels s'inscrivent les activités d'élevage. Cette diversité s'accompagne également d'opportunités nouvelles pour réactualiser le contrat social entre les éleveurs et la société en matière d'alimentation et de santé publique, d'aménités et de services écosystémiques de l'élevage, de bien-être animal et de santé globale.

Les éleveurs ont su mettre en place des stratégies de développement porteuses d'avenir. Ils cherchent à utiliser les processus naturels et à mobiliser des ressources locales pour assurer la production, tout en limitant l'empreinte environnementale des troupeaux. Les pratiques des éleveurs et leurs rapports à leur métier se modifient également avec le recours à des technologies de précision et l'adoption de pratiques plus agroécologiques basées notamment sur un moindre recours aux intrants, aux produits phytopharmaceutiques et la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire.

Quelle que soit leur dimension économique, les systèmes d'élevage à forte efficacité économique reposent sur la maîtrise de la productivité du travail par unité de main d'œuvre et la productivité animale. Il s'agit à la fois de rendre les charges plus efficaces en maîtrisant les coûts d'une part et en augmentant la plus-value sur les produits d'autre part : « Il faut gagner partout ».

Dans un contexte économique toujours plus concurrentiel au niveau européen et mondial, la préoccupation majeure des éleveurs concerne l'évolution des revenus et l'acceptabilité sociétale des conditions élevages. Les éleveurs doivent désormais composer avec une grande volatilité des prix des produits et des intrants, des aléas climatiques et sanitaires de plus en plus marqués, des citoyens et des consommateurs plus exigeants vis-à-vis des conditions dans lesquelles s'exerce l'acte de production et ses prolongements (transport et abattage). La filière est confrontée au défi de maintenir à la fois un niveau élevé de production, de traçabilité et de qualité sanitaire, tout en diminuant ses impacts environnementaux.

La maîtrise des impacts environnementaux de l'élevage

À l'échelle des élevages, la maîtrise de l'impact de l'élevage sur la santé publique et l'environnement concerne notamment la maîtrise de l'antibiothérapie en élevage (démédicalisation, production « sans antibio »), la réduction du risque d'antibiorésistance et la maîtrise de la qualité sanitaire des produits animaux (résidus d'antibiotiques) qui font désormais partie intégrante de l'environnement des filières et des modes d'élevage. Le maintien des vétérinaires praticiens dans les territoires ruraux constitue également un enjeu compte tenu de l'offre insuffisante de soins et de suivi sanitaire des animaux d'élevage dans les zones rurales à faible densité d'élevages. Le développement de la télémédecine est un outil complémentaire qui permettra de renforcer le maillage vétérinaire et l'efficacité du suivi sanitaire permanent des élevages.

La maîtrise des impacts environnementaux de l'élevage sur l'environnement et le changement climatique concerne également les émissions vers l'atmosphère (CH₄, N₂O et NH₃), les aquifères (nitrates et phosphates), les sols (cuivre et zinc), la consommation de ressources non renouvelables (énergies fossiles et phosphore) et une meilleure valorisation des atouts des élevages gestionnaires de surfaces et d'infrastructures agroécologiques favorables à la biodiversité. La grande diversité des territoires et des contextes socio-économiques font que les systèmes d'élevage, les filières et les territoires ne sont pas tous concernés au même titre par ces différents défis.

Modernisation des entreprises

Fortement mécanisée et connectée, les filières d'élevage utilisent des agroéquipements, des outils d'aides à la décision (OAD) et des services connectés (agriculture 4.0) de plus en plus sophistiqués et coûteux dont il est nécessaire de connaître le fonctionnement. Les « élevages numériques » se développent rapidement avec l'augmentation du nombre d'animaux. L'usage d'outils connectés et d'applications mobiles rend plus facile la surveillance des animaux et confortable le travail des éleveurs en matière d'identification des animaux, de santé animale, de reproduction ou de récolte des produits de l'élevage. Cette évolution traduit aussi la professionnalisation des exploitations qui utilisent des techniques de production et des outils de gestion de plus en plus exigeants. Les entreprises sont également de mieux en mieux équipées en informatique pour les approvisionnements, l'achat de matériels, les déclarations administratives, des logiciels spécialisés en comptabilité et des logiciels de gestion technique de suivi des élevages notamment.

Dans un contexte de tertiarisation de l'agriculture, la gestion de la qualité est aujourd'hui unanimement considérée comme un enjeu stratégique. L'enregistrement des pratiques et la gestion documentaire constituent des nécessités pour produire, transformer et commercialiser. Il ne s'agit plus seulement de fournir des matières premières peu différenciées, mais de garantir une qualité identifiable et de fournir des services destinés à un ou plusieurs clients ou parties prenantes (filières, territoires et pouvoirs publics) dans le cadre de cahier des charges et contractualisation.

Les producteurs sont incités par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales à participer à la construction des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). La loi EGAlim prévoit notamment, pour la restauration collective publique, l'obligation d'augmenter la part des produits durables sous signes d'origine et de qualité (SIQO) dont une part significative de produits issus de l'agriculture biologique (AB). **Plus généralement, le dernier recensement général agricole (RGA, 2020) atteste des progrès de**

l'agriculture française :

- les exploitants sont mieux formés (50% des chefs d'exploitation ont une formation générale ou agricole à un niveau bac ou plus) ;
- davantage de productions sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (1 sur 4) :
 - 24% des élevages de vaches laitières
 - 18% pour les élevages ovins/caprins
 - 29% pour les élevages porcins et de volailles.
- la part des exploitations certifiées bio continue de progresser (12% des exploitations) ;
- davantage d'exploitations ont investi dans la commercialisation de leurs produits en circuits courts et la transformation, la production d'aliments fermiers, d'énergies renouvelables et la valorisation des services de l'élevage.

Une structuration du secteur professionnel en filières d'élevage

Les élevages bovins laitiers et allaitants

Le cheptel bovin français représente à lui seul le quart du cheptel européen. Ce cheptel est non seulement le plus important mais aussi le plus diversifié. La coexistence de 2 troupeaux spécialisés de très grande taille, un troupeau laitier (principalement de race Prim'Holstein) et un troupeau allaitant (principalement de races charolaise, limousine, blonde d'Aquitaine, salers, aubrac), est une spécificité française. Certaines races mixtes, aussi réputées pour leur lait que pour leur viande telles que normande, montbéliarde, tarentaise, simmental française représentent 10 % du cheptel national.

La France est le 1er pays européen producteur de viande bovine devant l'Allemagne et l'Italie. La filière allaitante compte 63 500 entreprises avec deux grands types de systèmes de production : les systèmes diversifiés de polyculture-élevage lait et viande avec ou sans cultures de vente et les systèmes spécialisés. Les effectifs et les volumes de production des élevages de bovins de races à viande ont diminué tandis que la taille moyenne des troupeaux a augmenté. Contraints par les grilles de prix et la contractualisation, il s'agit d'identifier les types d'animaux et de modes de conduite susceptibles d'être le plus à même de répondre à la demande future des clients français et à celle des marchés. Les trois principales régions de production sont la Nouvelle-Aquitaine, la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Bourgogne-Franche-Comté. Dans les exploitations laitières, les ateliers d'engraissement sont concentrés plutôt dans le grand ouest tandis que les ateliers naisseurs se trouvent dans le Massif-Central et le centre est.

Un tiers des élevages spécialisés pratiquent l'élevage des animaux en plein air intégral. Cette pratique augmente avec la taille des élevages et le degré de spécialisation. La monte naturelle domine dans les races allaitantes. Le croisement, en insémination animale ou en monte naturelle, est très répandu dans certaines races (Salers, Aubrac, Gasconne). La stabulation libre est dominante (76%) comparativement à la stabulation entravée (20%) en box ou en logettes (4%). En systèmes spécialisés, l'hiver (70%) et le printemps sont les périodes de mise bas les plus recherchées. Les périodes de mises bas tout au long de l'année sont recherchées en cas de commercialisation en filière courte auprès des boucheries de proximité.

La France est le 2e producteur européen de lait de vache, derrière l'Allemagne. La France compte environ 3,7 millions de vaches laitières et 62 000 exploitations laitières, un chiffre en diminution constante. A l'image de la production, l'industrie de la transformation laitière a connu elle aussi une forte modernisation et concentration au cours des 20 dernières années. Environ 57 % du lait est transformé par cinq grands groupes, coopératifs ou privés (Sodiaal, Lactalis/Besnier, Bongrain, Laïta et Danone) parmi les leaders mondiaux du secteur. Mais en dépit de cette évolution, elle reste encore très diversifiée. Les coopératives d'éleveurs tiennent (encore) une place importante. Elles collectent 55 % des volumes et transforment plus de 35 % de la production nationale. Près du quart de la production nationale est collectée par environ 200 à 300 moyennes entreprises, coopératives ou privées, ancrées localement sur tout le territoire national.

90 % du lait produit est transformé, principalement en yaourts, desserts lactés et fromage. Les exploitations de vaches laitières sont situées en majorité dans le “croissant laitier” : Pays de Loire, Massif Central, Bretagne, Normandie, le Nord et les plaines de l’Est. Face aux aléas de la conjoncture, les producteurs développent de nouvelles stratégies d’entreprises pour créer de la valeur ajoutée et répondre aux attentes sociétales avec l’aide de démarches publiques et d’initiatives privées françaises et européennes de différenciation de la qualité du lait : lait issu de l’agriculture biologique, lait de pâturage, lait non génétiquement modifié ou lait d’exploitation sans glyphosate, lait riche en omega-3 ou en calcium, lait fermier ou de montagne, lait label rouge ou d’origine protégée, lait “de jersiaise”, etc. Les fromages, beurres et crèmes AOP garantissent des aliments de qualité, typiques, élaborés dans le respect de l’environnement et du bien-être animal.

D’une taille relativement modeste comparée à leurs voisins européens et aux élevages intensifs américains ou sud-américains, l’élevage bovin français conserve une taille humaine. Les élevages bovins français sont des élevages familiaux fortement liés au sol et aux surfaces. Près de 90 % de l’alimentation des troupeaux (herbe, fourrages et céréales) est directement produite sur l’exploitation agricole et la majeure partie des déjections sont recyclées sur les surfaces fourragères qui entourent l’élevage. L’herbe tient une place prépondérante dans l’alimentation des bovins (65 % en moyenne) et joue un rôle essentiel en matière de régulation écologique, d’atténuation du changement climatique, d’entretien des paysages, de maintien de la biodiversité, de prévention des risques et d’aménagement du territoire.

La filière porcine

La France est le 3e producteur européen de viande porcine. Si la production française est en augmentation comme partout en Europe, la filière doit faire face au développement de la concurrence des autres pays européens (Allemagne, Espagne, Pays Bas, Danemark) sur le marché intérieur, aux difficultés à l’export et à la diminution de la consommation.

Les trois quarts de la production française de porcins sont assurés par des élevages situés dans le grand ouest : Bretagne, Pays de la Loire et Normandie. La Bretagne a renforcé son statut de premier producteur français avec plus de la moitié des effectifs nationaux. On trouve des bassins de production dans d’autres régions mais la densité de l’élevage porcin y est très faible.

La quasi-totalité de la production est réalisée par un peu plus de la moitié des élevages qui détiennent plus de 100 porcs charcutiers ou 20 truies. La moitié des exploitations s’inscrit dans le modèle naisseur engraisseur.

En France, on retrouve 3 systèmes d’élevage :

- L’élevage de porcs en bâtiments sur caillebotis. Il représente 90 % des élevages de porc. Ce mode d’élevage a pour but de produire des porcs charcutiers abattus vers 6 mois et nourris de manière standardisée;
- L’élevage de porcs à l’engraissement (croissance-finition) en bâtiments sur litière bio-maîtrisée. Les animaux évoluent sur une litière profonde composée de sciure de bois au lieu de paille. Il représente 5 % des élevages de porc. Les porcs charcutiers sur litière bio-maîtrisée sont destinés à une commercialisation avec label de qualité ou agriculture biologique (AB) ;
- L’élevage de porcs en plein air. Il représente 5 % des élevages de porcs et 95% des élevages en AB.

Parallèlement à ces systèmes d’élevage, l’éleveur peut choisir une ou plusieurs « spécialisation » :

- naisseur : il élève les truies, les verrats, fait naître les porcelets et les élève jusqu’au sevrage.
- engraisseur : il se fournit en porcelets sevrés auprès d’un autre éleveur « naisseur » et élève les porcs charcutiers jusqu’à ce qu’ils soient prêts à partir pour l’abattage ;
- naisseur et engraisseur : il assure toutes les étapes de l’élevage. Il s’agit du système de production le plus répandu en France.

Filière ovine

Grâce à la productivité de ses races, la France est le 3e pays producteur européen de viande ovine dont 15% de la production est réalisée sous signe officiel de qualité.

L'élevage ovin est présent partout sur le territoire, en atelier spécialisé dans la moitié des cas, en atelier complémentaire d'une autre production dans l'autre moitié. La majorité des effectifs se retrouvent au sud d'une ligne allant de Bordeaux à Lyon. Les ovins peuvent être conduits en bergerie intégrale, en semi-bergerie ou en plein air intégral. Le cheptel compte 3,6 millions de brebis allaitantes détenues par 22 000 éleveurs, et 1,2 million de brebis laitières détenues par 4 800 éleveurs dont le lait est essentiellement valorisé en fromages. Cette production est essentiellement localisée dans les trois bassins laitiers : sud du Massif Central avec la production de Roquefort, la Corse et son fameux Bruccio et les Pyrénées Atlantiques avec les fromages d'AOP Ossau Iraty.

Si le nombre d'exploitations qui possédaient moins de 150 têtes a fortement diminué, les troupeaux de plus de 300 brebis représentent plus de 70% des effectifs. L'élevage ovin est majoritairement basé sur l'exploitation de l'herbe (87% de la ration alimentaire moyenne des brebis en France est composée d'herbe dont 70% est directement pâturée). Parmi celles-ci, environ 6 % conduisent leur troupeau selon le mode de l'agriculture biologique.

L'élevage ovin valorise les espaces ruraux les moins favorisés, notamment les zones herbagères et pastorales. C'est dans les zones herbagères des contreforts de l'ouest du massif central, de l'ex Poitou Charentes et d'Auvergne que l'on trouve la majorité des exploitations ovines spécialisées. Un tiers des exploitations ovines se trouve aussi dans les zones pastorales sèches ou de haute montagne, où elles contribuent à l'économie et à l'entretien des territoires ruraux. Dans les zones de grandes cultures, la production ovine organisée en ateliers complémentaires permet un apport en matière organique d'origine animale, une meilleure valorisation de la production céréalière mais aussi de la main d'œuvre disponible dans les périodes creuses. Cela concerne environ 10% de la production. L'élevage ovin constitue une opportunité de diversification du revenu et d'alternative pour des modes de production agroécologiques.

Filière caprine

Le cheptel caprin français est le 4e de l'Union Européenne, derrière la Grèce, l'Espagne et la Roumanie. La France arrive en tête pour la production laitière. Le cheptel français de chèvres laitières est principalement constitué de deux races : l'Alpine et la Saanen. Le cheptel caprin est principalement présent dans 5 régions : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Occitanie et Centre-Val de Loire. La production de lait standard, dominante, est actuellement très insuffisante pour alimenter l'industrie (moins de 20 % des besoins).

Les élevages caprins français sont principalement orientés vers la production laitière. Les exploitations se répartissent à part égale en deux grandes catégories : les systèmes laitiers spécialisés qui livrent du lait non transformé et les systèmes fromagers spécialisés. Le lait est presque intégralement transformé en fromages frais ou affinés, à la ferme (20 % de la production fromagère) ou par des entreprises.

La production fromagère est essentiellement constituée de fromages affinés. Un tiers des exploitations valorisent toute ou une partie de leur production sous signe de qualité : 14 appellations d'origines protégées (AOP), indication géographique protégée (IGP), Agriculture Biologique (AB) et Label Rouge.

Plus marginale, la production de fibre Mohair est assurée par de petites unités d'élevage de Chèvre Angora. Quant à la race et à la Brousse du Rove (AOP) produite dans les départements des Bouches du Rhône, du Vaucluse et du Var, elle participe pleinement à l'entretien des paysages.

La filière volailles et palmipèdes à foie gras

La filière volaille de chair française se distingue en terme de variété et de qualité par le nombre d'espèces

(poulet, dinde, pintade, canard à rôti, caille, pigeon), tant au niveau de la production standard que sous signe de qualité (SIQO). A l'intérieur de chacun de ces segments, fournisseurs et distributeurs ont multiplié les références. La production avicole française est assurée par 13 500 élevages de production (ITAVI).

L'élevage de volailles de chair est géographiquement très concentré, très spécialisé et standardisé. Les deux régions Bretagne et Pays de la Loire rassemblent plus de la moitié des effectifs de poulets de chair et 70% de ceux de dindes et dindons. La gamme des volailles fines (chapons, poulardes, etc.) de Bresse, des Landes et du Gers notamment sont produites sous signes de l'origine et de la qualité et reconnues pour leurs qualités gustatives. La fourniture d'aliments par les organisations de producteur (OP) constitue le cas général. La contractualisation de la production à l'abattage assure une mise en production en fonction des marchés. Comparativement à d'autres filières animales, cette contractualisation génère des conséquences très fortes sur le fonctionnement de la filière volailles de chair.

La production standard en bâtiment fermé domine (60%), l'âge et le poids à l'abattage sont choisis en fonction des objectifs de production et des cahiers des charges. L'élevage en plein air sous signes de qualité (label rouge, IGP, AOC et BIO), sous certification de conformité notamment et la production fermière avec vente en circuits courts progressent.

L'évolution des modes de consommation (restauration hors-domicile, RHD) mais aussi celle du pouvoir d'achat (part des revenus affectée à l'alimentation) a progressivement modifié la forme sous laquelle la volaille est consommée. La consommation de poulet prêt à cuire (PAC) a fortement régressé au profit de la découpe (cuisses et surtout filets) ainsi que plus récemment des préparations élaborées. Cette évolution a induit un besoin de « matière première » à très bas prix.

Suite aux deux épisodes successifs d'influenza aviaire 2015/2016 et 2016/2017, la filière a mis en place des mesures de biosécurité. La filière a par ailleurs déjà engagé un travail important de réduction de l'exposition des animaux aux antibiotiques.

Premier pays producteur d'œufs en Europe, les éleveurs assure près de 15% de la production d'œufs européenne, suivie par l'Allemagne et l'Espagne. Les régions Bretagne et Pays de la Loire regroupent également 55% de la production d'œufs de consommation. Les productions sous signes de qualité (labels et agriculture biologique) représentent le tiers de la production en raison de la forte demande des consommateurs. Fin 2020, les œufs issus d'élevage au sol ou en plein air représentent les deux tiers des œufs vendus en grande surface.

La France est le 1er producteur mondial de foie gras, les autres pays producteurs étant la Bulgarie et la Hongrie. L'essentiel de la production de foie gras français se fait dans le Sud-Ouest et le canard domine le marché au détriment de l'oie.

On distingue deux types d'exploitations productrices de palmipèdes à foie gras :

- les exploitations qui transforment et commercialisent leur production. Les producteurs réalisent toutes les étapes de la production. Le nombre d'animaux élevés dans l'année est de l'ordre de quelques centaines à quelques milliers et la production peut être saisonnière. Dans ce type d'exploitation, la production de palmipèdes à foie gras constitue souvent l'activité principale, parfois un complément de revenu.

- Les exploitations spécialisées qui approvisionnent des grandes marques ou des marques artisanales. On distingue les éleveurs de palmipèdes dits « prêt-à-gaver », les gaveurs et les éleveurs-gaveurs.

On recense environ 3000 exploitations spécialisées dans la production du foie gras destiné aux grandes marques et un millier d'exploitations pratiquant la vente directe. La majorité des exploitations sont restées artisanales et familiales.

En France, on compte 3 principaux supports producteurs de foie gras :

- le canard mulard le plus répandu, et le canard de Barbarie, représentent 95 % de la production de palmipèdes gras ;
- l'oie grise des Landes ne représente que 10 % de la production française ;

Les élevages équin

La France se situe au 4e rang européen pour la production de viande de cheval. Chaque année, la filière produit environ 5 000 tonnes de viande et exporte près de 10 000 chevaux lourds en vif, principalement vers l'Italie et l'Espagne.

La production d'équidés sur le sol français repose sur l'activité de près de 35 000 structures d'élevages. Chaque élevage est caractérisé par l'orientation principale de sa production : les producteurs de chevaux de selle et de chevaux de trait prédominent, représentant deux structures recensées sur trois. Les élevages de trotteurs sont deux fois plus nombreux que ceux de galopeurs. Les élevages équin sont principalement localisés dans l'Ouest de la France : une structure sur trois se situe en Normandie, Pays de la Loire ou Bretagne, qui concentrent en particulier les élevages de chevaux de course.

Les élevages sont de petite taille : une structure sur dix détient plus de cinq juments saillies par an, et seules 3% des structures en détiennent plus de dix. Les grandes structures se retrouvent plutôt en productions de chevaux de courses et de trait.

Le cheptel moyen compte 11 équidés, mais il varie selon l'orientation de production : les cheptels en élevages de chevaux de trait et de course sont plus réduits bien qu'ils comptent plus de poulinières. Les élevages reposent surtout sur de la main d'œuvre non salariée : seule une structure sur dix emploie au moins un salarié. Ils emploient en même proportion des stagiaires et apprentis. Les élevages employeurs de plus d'un salarié sont rares (3%) et concernent plutôt les élevages de grande taille, en particulier en orientation courses. Les élevages à orientation trait et ânes sont particulièrement peu employeurs.

Les éleveurs d'équidés sont rarement spécialisés dans cette seule activité : seuls 15% d'entre eux exercent uniquement cette activité. La pluriactivité concerne ainsi 85% des élevages dont la moitié exerce une autre activité équine (entraîneur, driver, enseignement, cavalier, etc.) ou bien une autre activité agricole (notamment en orientation trait).

La filière cunicole

La production cunicole française est assurée à 80% par environ 1000 ateliers spécialisés dont la taille moyenne augmente régulièrement (600 lapines reproductrices par élevage en moyenne) concentrés pour 75% dans 5 grandes régions : Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes dont 65% dans le grand ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes). Elle se situe au 3e rang mondial, après la Chine, l'Espagne et devant l'Italie. Le lapin peut être élevé pour 3 grands types de production : très majoritairement la viande, la fourrure ou le poil (angora). Environ 4 000 éleveurs produisent 38 millions de lapins par an, pour l'essentiel destinés au marché intérieur. La consommation est structurellement orientée à la baisse, malgré le développement des préparations.

La cuniculture conventionnelle (80% de la production) est peu diversifiée, basée sur un système standardisé (hors-sol) "naisseur-engraisseur" en bâtiment clos et en cage avec conduite en bande et insémination animale. Les exploitations cunicoles restent en grande majorité familiales (1 à 2 UTH). La production "fermière" subsiste sous forme de petits élevages (<100 lapines) avec vente en circuits courts, et notamment la production sous certification de conformité (1/3 des élevages), Label Rouge et certification AB. Le problème majeur de la filière est la disparition du potentiel de production liée aux cessations d'élevage.

Toutes ces filières essentielles pour l'alimentation, l'économie, l'emploi et l'aménagement des territoires sont confrontées à de nombreux défis. Dans un contexte de transition agroécologique, l'accompagnement sociotechnique des décideurs pour identifier les freins et leviers culturels, agronomiques et sociotechniques au changement constitue un véritable enjeu qui réunit tous les acteurs

de la filière.

1.1- L'environnement politique, social, réglementaire du ou des secteurs professionnels

Les activités d'élevage s'inscrivent dans un contexte politique, social, réglementaire et sociétal en constante évolution auquel les filières, les entreprises et les professionnels doivent s'adapter. Dans le prolongement des états généraux de l'alimentation, la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (**EGALIM**) est le reflet d'une demande sociétale forte pour une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Les consommateurs sont plus attentifs aux caractères de qualité, de traçabilité et d'origine. Les labels sont en forte croissance pour informer le consommateur sur la qualité de la production. 72% des consommateurs de produits carnés, recourent au moins occasionnellement à de la viande biologique. Les consommateurs recherchent plus fréquemment la proximité avec les exploitants, dans le cadre de circuits courts notamment.

Fortement liée à ces enjeux de traçabilité et de qualité, on voit apparaître une prise de conscience des enjeux liés aux risques sanitaires transmissibles entre les hommes et les animaux. Le concept « One Health » ou « une seule santé » reconnaît que les santés des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement (au sens large) sont étroitement liées et interdépendantes. Les enjeux de **biosécurité** au sein des élevages sont croissants alors qu'apparaissent par exemple des épisodes récurrents d'influenza aviaire « grippe ». La résistance aux antimicrobiens est un enjeu particulièrement important dans le domaine de la santé animale et la baisse d'exposition des animaux aux antibiotiques est à favoriser. Ces éléments sont souvent repris sur les emballages des produits afin de mettre en valeur leur qualité auprès des consommateurs. Des textes de base du « paquet hygiène » réglementent la vente des denrées alimentaires, transformées ou non en cas de non-conformité.

Les intérêts sociétaux se portent à la fois sur la maîtrise de la qualité nutritionnelle du produit mais aussi la bonne conduite de la production dans le respect du bien-être animal. Les rapports de l'homme à l'animal n'ont cessé d'évoluer ces dernières années avec la reconnaissance de droits croissants pour les animaux que ce soit au niveau national ou européen.

Parmi les obligations réglementaires des entreprises se trouvent l'obligation pour les exploitants de désigner un référent « bien-être animal » dans chaque élevage, l'interdiction de la castration des porcelets à vif sans utilisation d'analgésiques, des fortes contraintes sur l'aménagement de bâtiment d'élevage à destination de poules pondeuses en cages notamment...

Pour réduire le stress des animaux lors du transport jusqu'à l'abattoir et pallier à la disparition des abattoirs de proximité, l'abattage mobile en expérimentation depuis 2019 permet d'abattre les animaux au plus proche de leur lieu d'élevage avant de les transporter vers une usine de découpe. Outre le développement de chartes et guides de bonnes pratiques d'élevage portées par les filières, l'utilisation de grilles et d'indicateurs d'évaluation propres à chaque espèce se généralise dans le cadre de démarches volontaires de responsabilité sociétale et de cahier des charges. Des changements structurels dans les systèmes de production se sont développés pour certaines espèces animales (poules pondeuses, veaux et porcs notamment).

La **PAC** (2023-2027) vise à stabiliser le revenu agricole et garantir l'approvisionnement alimentaire des Européens à des prix raisonnables et à accompagner la transition écologique des secteurs agricole et forestier.

L'écorégime constitue un changement majeur du premier pilier de la Politique agricole commune (PAC) 2023-2027 pour promouvoir une meilleure performance environnementale des exploitations agricoles.

L'écorégime sera accessible par trois voies d'accès avec chacun deux niveaux d'aides :

- Écorégime « certification » ;
- Écorégime « biodiversité et paysages agricoles »
- Écorégime « pratiques de gestion agroécologiques des surfaces agricoles ».

Les interactions entre l'activité agricole et les émissions de polluants atmosphériques constituent un sujet émergent en matière de législation dans l'agenda public français et européen. Plusieurs directives européennes fixent le cadre réglementaire en vigueur en matière de qualité de l'air (2008/50/CE). De même un corpus réglementaire porte sur la pollution au niveau des sols et de la qualité de l'eau. Selon le nombre d'animaux, les élevages relèvent du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vise à diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre et de 30% la consommation d'énergies fossiles à l'horizon 2030. L'énergie est une vraie question pour les exploitations agricoles puisqu'elle représente de 10 à 25 % des charges variables (ADEME).

La prise en compte du bien-être animal, du statut de l'animal voire du caractère polluant des exploitations conduit également de nombreux consommateurs à modifier leurs comportements alimentaires (végétarien, flexitarien, végétalien, vegan). Des mouvements radicaux peuvent aller jusqu'à la violence envers la filière de productions animales (attaques de boucherie). La baisse tendancielle de la consommation de viande par habitant et par an, notamment de viande de boucherie, se poursuit et se modifie en fonction des espèces, des modes de production et de mise en marché. La « viande in vitro » est parfois présentée comme une innovation disruptive répondant aux différents défis attachés à l'élevage.

1.2- Type d'entreprises et/ou d'établissements concernés

Le secteur professionnel et les filières de l'élevage compte un grand nombre d'acteurs professionnels, institutionnels et associatifs dotés de prérogatives et de compétences à différentes échelles.

Les « éleveurs » recouvrent une grande diversité d'exploitations agricoles : entreprises familiales et entreprises de grande dimension économique, entreprises de polyculture-élevage ou de polyélevage et entreprises spécialisées.

Les **services de remplacement** sont des structures qui proposent aux agriculteurs qui en ont besoin des salariés afin de les remplacer (en cas de congés, d'arrêt maladie, ou si l'éleveur a besoin de se dégager du temps ...) ou d'apporter un complément de main d'œuvre dans les périodes de point d'activités. La forme juridique particulière de ces services bénéficie d'un statut fiscal et social avantageux. Afin de permettre le maintien d'emplois à plein temps toute l'année, le législateur permet une activité de complément de main d'œuvre à hauteur de 20 % du volume total du groupement.

Les groupements d'employeurs en élevage permettent de partager des compétences et des ressources humaines entre entreprises adhérents pour assurer la continuité du travail dans les fermes. Un groupement d'employeur est une association « loi 1901 » qui réunit des petites et moyennes entreprises dont le but est de recruter un ou plusieurs salariés pour les mettre à disposition de ses membres, selon les besoins de chacun d'eux. Le groupement d'employeur est l'employeur légal du salarié. Toutefois le responsable d'entreprise reste responsable des conditions de travail d'hygiène et de sécurité du salarié le temps de sa mission au sein de l'exploitation. Ce sont des établissements de petite taille, 5 ETP en moyenne. Les contrats à durée déterminée (CDD) représentent la moitié du volume de travail dans les groupements.

Les **organisations de producteurs (OP) et les groupements d'éleveurs** constituées à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs qui se regroupent dans l'objectif de mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. Une société coopérative agricole, une union de coopératives agricoles, une société d'intérêt collectif agricole, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, une société commerciale ou un groupement d'intérêt

économique peut être reconnu, par arrêté ministériel, organisation de producteurs (OP).

Les **collectifs agroécologiques** (GIEE, Groupes 30 000 et DEPHY Fermes) sont des groupes qui mettent en relation des agriculteurs pour faciliter l'échange de leurs pratiques agricoles, ainsi que le partage de leurs expériences et connaissances en agroécologie. La France compte un peu plus de 1500 collectifs et regroupent plus de 25000 agriculteurs. Plusieurs types de collectifs agroécologiques existent aujourd'hui en France : les Groupements d'Intérêt Économique et Environnementaux (GIEE), les groupes 30 000, les groupes émergents GIEE/30 000, les groupes DEPHY Fermes et les Groupes Opérationnels (GO) du PEI. Plus de la moitié des projets concernent l'élevage et s'intéressent principalement à la résilience des systèmes d'élevage face au changement climatique, à l'autonomie alimentaire des élevages et à l'agropastoralisme.

Les transporteurs de bétail assurent la prise en charge des animaux vivants en conformité avec la réglementation et le bien-être animal. Les transporteurs sont formés à la manipulation et aux soins des animaux. La réglementation concerne : la durée du transport, l'équipement des véhicules, la formation du personnel, l'aptitude au transport des animaux, la manipulation et la contention des animaux. Pendant les pauses, les animaux sont abreuvés et, si nécessaire alimentés.

Les négociants en bestiaux assurent la première commercialisation des animaux à la sortie des exploitations à destination d'autres élevages (engraissement, reproduction), des abattoirs ou à l'exportation (Union Européenne et Pays tiers).

Les coopératives et entreprises de négoce en agroéquipements, agrofournitures et le commerce du bétail et de viandes sont spécialisées dans la vente ou l'achat en amont ou en aval des élevages. Le négoce agricole représente 400 entreprises (des TPE/PME familiales) et environ 10 000 emplois. Les ventes au détail auprès des agriculteurs sont réalisées par les coopératives et par les négoce privés.

Le contrôle de performance est assuré en France par des entreprises autonomes (sous statut associatif, syndical ou coopératif) ou par les chambres d'agriculture. Presque une centaine d'organisations sont directement gérées par des éleveurs, structurées en fédérations nationales et régionales.

L'activité professionnelle englobe également l'emploi au sein des **entreprises de travaux agricoles, forestiers, ruraux (ETARF)** pour le travail et les services liés aux systèmes d'élevage et aux travaux d'amélioration foncière ainsi que **le travail en CUMA** (coopératives d'utilisation de matériel agricole).

Les **centres de rassemblement du bétail** (centres d'allotement, centres de tri, foires, marchés aux bestiaux). Le transport d'animaux vivants est une activité essentielle au maintien des équilibres socio-économiques de la filière : pérennisation de l'élevage dans certains terroirs, viabilité des abattoirs dans les zones de faible production ...

Les opérateurs agréés dans le domaine zootechnique : les organismes de sélection (OS) qui tiennent les livres généalogiques des reproducteurs de race pure, les Établissements de sélection qui tiennent les registres généalogiques des reproducteurs et les centres de collecte ou de stockage de sperme ou de production d'embryons autorisés à délivrer des certificats zootechniques. Les quatre missions réglementaires dévolues aux organismes de sélection (OS) par le nouveau règlement zootechnique européen sont la conduite du programme de sélection, le contrôle de performance, l'indexation avec publication des valeurs génétiques et la tenue du livre généalogique.

Les organismes de contrôle des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) agréés par l'INAO et **les organismes de certification environnementale** agréés par le ministère chargé de l'Agriculture. Leur rôle est d'assurer le contrôle et la certification des exploitations agricoles, des entreprises artisanales ou industrielles engagées dans des démarches de qualité collectives ou individuelles.

De nombreuses opportunités sont également présentes dans les métiers de la recherche appliquée et du développement, de l'expérimentation et de l'accompagnement sociotechnique, de la formation et de l'information auprès des centres de recherche et des instituts techniques publics et privés, des organisations professionnelles agricoles (syndicat, fédérations, groupement de producteurs...), des fermes (stations) expérimentales et des exploitations agricoles à vocation pédagogique de l'enseignement agricole technique et supérieur.

Les acteurs institutionnels

Le secteur professionnel de l'élevage compte un grand nombre d'acteurs institutionnels dotés de prérogatives et de compétences à différentes échelles.

L'État initie les politiques publiques et les lois dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement. Les services déconcentrés placés sous la tutelle de l'État (DRAAF, DDTM et DD(CS)PP notamment) accompagnent les porteurs de projet, animent les politiques publiques et contrôlent l'application des lois.

FranceAgriMer

L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) est un organisme payeur, reconnu par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les professionnels des secteurs agricole, agroalimentaire et de la pêche, tant pour la gestion des aides européennes que nationales. En régions, FranceAgriMer dispose de services territoriaux affectés dans les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des différentes filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement.

Les collectivités territoriales (conseils régionaux et généraux notamment) et les établissements publics de coopération communale (EPCI) portent des politiques agricoles et des projets alimentaires territoriaux. Le renforcement des compétences des régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, conjugué au transfert de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) aux régions consacre leur rôle de véritable pilote des politiques agricoles et de développement rural à l'échelon régional². La territorialisation des politiques publiques en matière d'agriculture, de développement rural, de forêt et de pêche permet aux collectivités de mettre en avant leurs propres choix de développement, de répondre aux spécificités des territoires et aux besoins des acteurs économiques et civils locaux, que ce soit les entreprises, les citoyens et les consommateurs.

Les Établissements de l'Élevage

L'IPG ou Identification Pérenne Généralisée est une obligation réglementaire. Les pouvoirs publics confient aux Chambres d'agriculture via les établissements de l'élevage (EdE) agréés la mise en œuvre de l'identification historique et géographique et la traçabilité des bovins, ovins, caprins, porcins de la naissance de l'animal jusqu'à la commercialisation de la viande, ainsi que l'enregistrement des ateliers de poules pondeuses. Cette identification animale concerne tous les détenteurs, quel que soit le nombre d'animaux, et indépendamment de la destination de l'élevage (production, agrément etc.) C'est aussi un outil de suivi sanitaire des troupeaux qui a permis l'éradication des principales maladies animales contagieuses. L'identification permet enfin aux éleveurs de suivre les performances des animaux et de sélectionner les meilleures lignées de reproducteurs pour répondre aux besoins des consommateurs.

Les instituts techniques agricoles (ITA)

² Voir la publication du document "La transition agricole et alimentaire: les Régions accompagnent les territoires" au Salon international de l'agriculture 2020 en partenariat avec Resolis et la publication du Livre Blanc pour une agriculture durable et une alimentation responsable ».

- L'Institut de l'Élevage (IDELE) est un institut professionnel d'expertise et de recherche appliquée sur les herbivores : bovins, ovins, caprins, équins.
- L'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI) est un organisme de recherche appliquée indépendant qui couvre l'ensemble des problématiques et des enjeux rencontrés par les professionnels de l'élevage avicole, cunicole et piscicole.
- L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est l'opérateur public au service de la filière équine.
- L'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques (ITAB) est un organisme de recherche appliquée qui vise à produire et partager des connaissances pour améliorer la production et la transformation biologiques.
- L'Institut du Porc (IFIP) est l'organisme de recherche-développement-innovation au service de tous les métiers de la filière porcine française allant de la fabrication industrielle et artisanale de produits du porc à la génétique, en passant par l'alimentation animale, l'abattage-découpe et la production en élevage porcin.

Les stations et fermes expérimentales des instituts techniques agricoles (ITA), les fermes des chambres d'agriculture, les exploitations de l'enseignement technique et supérieur agricole qui sont toutes supports, à des degrés divers, d'actions de recherche, d'expérimentation, de démonstration ou de formation.

- Les organisations interprofessionnelles par secteur

La création des organisations interprofessionnelles agricoles est fondée sur une volonté de différents maillons d'une filière de s'impliquer dans les problématiques collectives et enjeux de la filière aux stades de la production, de la transformation et de la commercialisation y compris de la distribution.

Ainsi les groupements constitués à l'initiative des organisations professionnelles représentant la production agricole et, selon les cas, la transformation, la commercialisation et la distribution peuvent, s'ils représentent une part significative de ces secteurs d'activités, faire l'objet d'une reconnaissance en qualité d'organisations interprofessionnelles par l'autorité administrative pour un produit ou un groupe de produits. Ce sont des personnes morales de droit privé, en général des associations (loi 1901).

Les fédérations

- La Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire (GDS France) est l'organisation agricole française en charge des questions de santé et d'hygiène animale ainsi que de qualité sanitaire du cheptel français. Elle rassemble l'ensemble des groupements départementaux et régionaux français (GDS et FRGDS) et regroupe les éleveurs bovins, porcins, ovins, caprins et dans certains départements les éleveurs de volailles et de chevaux.
- Races de France, la fédération française des Organismes de Sélection, fédère les Organismes de Sélection (OS) des différentes races bovines, ovines, caprines, porcines, équines et asines notamment.
- France Conseil Elevage est la fédération nationale des entreprises de conseil en élevage de bovins et de caprins.
- La Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) est l'association qui fédère les organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage de ruminants lait et viande.

Les organisations professionnelles et syndicales

- L'Ordre national des vétérinaire (ONV) est le garant de la qualité du service rendu au public par les vétérinaires en exercice. Organisme d'habilitation à l'exercice de la profession vétérinaire en France, l'Ordre représente tous les vétérinaires en exercice en France. Il est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des usagers, éleveurs ou possesseurs d'animaux familiers ou associations de protection animale.
- La Fédération Nationale du Cheval (FNC) est un syndicat professionnel. Elle regroupe les syndicats et les associations d'éleveurs d'équidés de France : chevaux de trait, chevaux de sang, poneys, ânes. La FNC est

l'association spécialisée « cheval » au sein de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA).

- La Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) est l'association qui fédère les organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage de ruminants lait et viande (FNB, FNPL, FNO, FNEC, JA, APCA, Coop de France). Elle développe des actions communes dans les domaines économiques, technique et génétique.

- La Fédération Française des Commerçants en Bestiaux (FFCB) est un syndicat patronal (loi de 1884) qui représente les entreprises de négoce de bétail exerçant en France et commercialisant les espèces bovine, ovine, caprine, équine et porcine.

1.3- Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

L'adaptation et l'atténuation du changement climatique

L'adaptation et l'atténuation du changement climatique sont au cœur des grands enjeux du XXI^{ème} siècle. Concernant l'agriculture française, 75 % de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent de l'élevage dont les deux tiers sont issus des élevages bovins. C'est l'alimentation des animaux qui émet le plus de GES, suivie par la « fermentation entérique » des ruminants (bovins, ovins, caprins). Ils se répartissent principalement entre le gaz carbonique (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O) et le méthane (CH₄). Le secteur de l'élevage est confronté à un double impératif : il doit tout à la fois s'adapter au changement climatique et contribuer à son atténuation. Il s'agit de concevoir des systèmes d'élevage « décarbonnés », à la fois plus économes en intrants et sobres en énergies fossiles.

L'irréversibilité et l'accélération du changement climatique constitue un facteur de risques et d'incertitudes pour la sécurité des systèmes alimentaires et la résilience des systèmes d'élevage. Le dérèglement climatique se traduit par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques extrêmes (gels tardifs, épisodes pluvieux intenses, périodes de fortes chaleurs, sécheresses agronomiques) et induit des difficultés croissantes pour que les systèmes fourragers assurent l'alimentation des troupeaux sur toute l'année (CGAAER, 2021). À court terme, la conduite des élevages nécessite déjà des ajustements plus fréquents en cours de saison pour faire face aux aléas. À plus long terme, la modification des facteurs pédoclimatiques va modifier l'épidémiologie des grands bassins d'élevage français et européens.

Les éleveurs devront donc anticiper et mettre en place des stratégies de gestion évolutives pour renforcer la résilience de leur système. Les solutions et les leviers, bien identifiés et éprouvés, reposent sur la robustesse conférée par l'autonomie herbagère, fourragère, protéique et alimentaire, et toutes les innovations qui la favorisent. Ces systèmes reposent sur un système fourrager à base d'herbe, valorisée par le pâturage, et des compléments énergétiques et protéiques produits sur l'exploitation. L'adaptation des systèmes d'élevage, propre à chaque exploitation, impliquent en outre une adaptation du type et de la taille du cheptel aux potentialités de production de l'alimentation du bétail sur l'exploitation et le territoire, des bâtiments d'élevage et des débouchés commerciaux.

Dès 2012, les filières d'élevage de ruminants ont développé CAP'2ER, un outil d'évaluation et d'appui technique. À l'initiative de l'Institut de l'élevage (IDELE), le programme « Life Carbon Dairy » (2015) a permis d'engager des démarches de progrès avec les éleveurs. Porté par France Carbon Agri association, le secteur français de l'élevage dispose désormais du « Label bas carbone » (LBC), 1er outil de certification qui permet de labelliser des projets de réduction de l'empreinte carbone des élevages.

Il s'agit d'abord de maintenir les exploitations d'élevage pour limiter le déstockage du carbone lié à la mise en culture des prairies. Le stockage du carbone dans les sols agricoles, l'augmentation du taux de matière organique, le développement des modes de production et des pratiques agricoles qui y contribuent, et la production d'énergies renouvelables constituent à la fois un enjeu et un levier majeur pour la transition agroécologique des filières d'élevage.

Numérique agricole : élevages de précision, outils connectés et outils d'aide à la décision (OAD)

Elevage et alimentation de précision, capteurs, détecteurs, applications mobiles et services connectés, télémédecine, l'élevage est entré dans l'ère du numérique. Les usages se développent rapidement avec l'augmentation du nombre d'animaux. Le numérique est à la fois une transformation technique, un enjeu stratégique et un bouleversement humain, qui engendre de nouvelles formes d'organisation du travail, de nouveaux risques (psychosociaux et « classique ») à appréhender et de nouvelles opportunités à explorer.

Investir dans le numérique peut permettre d'optimiser les performances techniques et économiques du système de production, d'améliorer les conditions de travail de l'éleveur, de diminuer leur isolement, d'améliorer la santé et le bien-être des animaux, de réduire l'impact environnemental des élevages. Toutefois, l'apport du numérique à la transition écologique « forte » ou « faible » est encore sujet à controverse.

Le plus souvent accessibles sur Internet, les sociétés proposent de plus en plus d'interfaces mobiles, sur smartphones et tablettes, utilisables en temps réel directement au champ et en bâtiment. Outils de diagnostics, d'évaluation des risques et de gestion technique, l'utilisation des outils d'aide à la décision (OAD) demande donc l'acquisition de nouvelles compétences en informatique et en statistique notamment. La multiplication des sources de données, des observations et leur traitement rend possible le développement de nouveaux services pour l'ensemble des acteurs.

Les technologies numériques et l'intelligence artificielle (IA), la massification des données et leur utilisation transforment le paysage dans lequel les entreprises évoluent. Pour les entreprises, il induit de nouvelles responsabilités réglementaires, éthiques, managériales, sociétales et environnementales dans la maîtrise de ces données (d'exploitation, commerciales, comptables et financières, etc.) et leur protection. Pour les décideurs, l'enjeu est à la fois de maîtriser l'utilisation des outils numériques eux-mêmes et des données issues de leurs activités en préservant leur autonomie technique et décisionnelle. Dans tous les cas, l'élevage de précision a des conséquences sur l'ensemble du système sociotechnique, le développement des entreprises et la relation des professionnels au vivant.

La révolution de la génétique animale : génomique, génotypage et phénotypage

La reconquête de la diversité génétique des animaux d'élevage est au cœur des grands enjeux du XXI^e siècle pour assurer notre sécurité alimentaire et répondre aux attentes actuelles et futures des éleveurs, des marchés, des consommateurs et des citoyens. La diversité génétique (intra et inter spécifique) est d'abord un atout qui permet à chaque éleveur de choisir la génétique la plus adaptée à son type d'élevage, son environnement et à ses objectifs.

Il existe aussi une gamme de races patrimoniales à effectifs aujourd'hui limités en raison de la concurrence qu'elles ont subie de la part de races plus productives. Mais leurs effectifs sont à nouveau le plus souvent en voie d'augmentation grâce à des programmes de conservation adaptés.

Plus productifs, plus dociles ou plus robustes, de quels animaux les systèmes d'élevage auront-ils besoin demain et comment les conduire ? L'amélioration génétique du cheptel est une préoccupation constante des éleveurs, des entreprises et organismes de sélection, des contrôleurs de performances et des conseillers d'élevage et un levier stratégique pour concevoir des systèmes d'élevage plus résilients et durables. Investir dans la génétique peut tout à la fois permettre d'améliorer la productivité et la rentabilité économique des élevages, la qualité des produits de l'élevage, la santé et le bien-être animal et de réduire l'impact environnemental des élevages.

Les programmes d'amélioration génétique quantitative ont permis de réaliser des gains de productivité spectaculaires dans la plupart des filières et des espèces animales au cours des cinquante dernières années. La sélection génétique, les techniques de reproduction assistée (IA) et l'optimisation des pratiques de reproduction ont profondément transformé les systèmes et les pratiques d'élevage. Le

contrôle des performances des animaux a joué un rôle essentiel dans l'obtention de ces progrès.

Les objectifs de sélection ont été le plus souvent pensés dans des conditions d'élevage maîtrisées et optimisées dans le cadre de systèmes de production considérés comme « standards ». Les objectifs de sélection pour accroître la productivité des animaux et les qualités des produits ont été atteints au détriment de certaines aptitudes fonctionnelles des animaux (fertilité, résistance aux maladies, longévité, comportement...), synonyme d'une perte de robustesse des animaux et d'une diminution de la résilience des systèmes de production.

L'offre génétique s'est considérablement diversifié et enrichie. Elle a vécu une révolution avec la génomique. Les apports de la génomique visent à accroître et accélérer la création du progrès génétique par la prise en compte explicite d'informations sur le génome dans les programmes de sélection. Selon France Génétique Élevage « En complément des données utilisées dans les évaluations classiques (généalogies et performances), la sélection génomique valorise les informations issues de l'analyse de l'ADN obtenues grâce aux nouvelles technologies de génotypage (cartographie de l'ADN). Il devient possible d'évaluer un reproducteur dès son plus jeune âge, sans attendre que sa descendance ait commencé à produire (...) Mais surtout, elle ouvre de nouvelles perspectives avec une indexation plus précise des caractères fonctionnels (fertilité, facilité de naissance...). Dans le domaine de l'amélioration génétique, la sélection génomique représente le saut technologique le plus important depuis plus de 40 ans. »

Les recherches actuelles s'orientent donc vers des approches plus holistiques avec une vision renouvelée de la performance des animaux, s'inspirant des principes de l'agroécologie par un recours accru aux régulations biologiques et écologiques, pour concevoir des systèmes productifs moins conventionnels et artificialisés. Pour les filières et les territoires, il s'agit d'encourager l'utilisation de races dont les performances sont bien adaptées à une production locale et durable. Pour les sélectionneurs, il s'agit de créer et de diffuser des génotypes suffisamment variés pour répondre à la diversification attendue des performances animales et des systèmes d'élevage. Pour les éleveurs, il s'agit d'apprendre à mieux gérer et valoriser la diversité animale dans les systèmes d'élevage pour concevoir des systèmes plus résilients.

Même si le progrès génétique est important, le système et les conditions d'élevage, l'alimentation (le microbiote) et l'environnement d'élevage jouent un rôle tout aussi important dans la construction des caractères apparents (phénotypes) des animaux adultes et de leurs capacités d'adaptation pour améliorer la performance des troupeaux. La génétique de demain vise à agir sur ses deux leviers.

En complément des programmes d'amélioration génétique et de la génomique, le progrès phénotypique ouvre de nouveaux horizons. Dans une perspective agroécologique, un environnement moins contrôlé soumis aux aléas, la capacité d'adaptation et la robustesse des animaux constituent à la fois des caractères recherchés par les éleveurs et un levier pour améliorer la performance globale de l'élevage. Si la génétique a des conséquences sur l'ensemble du système sociotechnique, la capacité d'initiative, la compétence et l'expertise des éleveurs constitue une condition nécessaire pour valoriser le potentiel génétique de leur cheptel. L'enjeu est à la fois de maîtriser le coût de l'amélioration génétique de leur cheptel en préservant leur autonomie technique et décisionnelle.

La séparation du conseil et de la vente d'agrofouritures

L'ordonnance du 24 avril 2019 relative à l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques actant la séparation de la vente et du conseil est l'opportunité d'une profonde évolution en matière de conseil aux éleveurs dans le secteur de la distribution (coopératives et négoce) et celui de l'accompagnement sociotechnique en matière de conseil dits « stratégique » (conseil de transition). Les premiers (technico-commerciaux vendeurs) pourront continuer à apporter des préconisations d'usage et des mesures alternatives aux produits prescrits par les second (conseillers agricoles) accompagnés de nouveaux services associés.

Si l'objectif affiché est de favoriser une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à court terme, le véritable enjeu de la mesure réside dans la capacité des acteurs à accompagner les éleveurs dans leurs changements de pratiques et la reconception de leur système de production.

Ce changement va avoir deux conséquences importantes sur l'évolution des métiers :

- Une évolution des missions, des représentations et de la posture professionnelle des techniciens conseil en élevage et des conseillers agricoles ;
- Une professionnalisation des techniciens conseillers agricoles, des responsables d'entreprise et de leurs salariés en matière de pilotage stratégique et de reconception de système et d'agroécologie.

Ce changement devrait également favoriser la désintermédiation de la vente d'intrants par Internet d'une part, et la professionnalisation de l'accompagnement sociotechnique du fait de la libéralisation du marché du conseil agricole (indépendants ou libéraux et coopératifs) avec des approches plus interdisciplinaires.

2- Emplois visés par le diplôme

Les filières d'élevage françaises sont pourvoyeuses d'emplois. Elles offrent au technicien supérieur en « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil » d'importants débouchés en termes d'emplois salariés au sein d'entreprises privées et de structures de tailles et d'activités très diverses, dans les exploitations elles-mêmes, et dans les structures qui les accompagnent en amont et en aval de la production.

Les titulaires du seul BTSA en « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil » ont toute leur place dans les différents types d'emplois de technicien et de cadre intermédiaire que génère l'ensemble des secteurs des activités d'élevage, soit en insertion directe après leur formation, soit après une expérience professionnelle significative ou une formation complémentaire.

- Deux offres d'emplois sur trois sont accessibles avec moins de trois ans d'expérience - Plus de 70 % des offres en élevage sont proposées en CDI
- Les formations supérieures sont les plus recherchées, en particulier les bacs + 2 (47 % des offres)
- Des fonctions qui recrutent : production (35%) commerce (30%) conseil et animation (28%).

Les formations et diplômes niveau bac +2 sont souvent recherchés pour des postes de technicien. Les titulaires du BTSA et de licences professionnelles spécialisées restent très prisés par les entreprises³. Quant aux responsables d'élevage, les employeurs attendent des candidats expérimentés.

La filière est néanmoins confrontée à un déficit d'attractivité dans un contexte où de nombreux postes sont à pourvoir. Un tiers des employeurs de CDI déclare rencontrer des difficultés à recruter et 10% des postes ouverts au recrutement ne seraient pas pourvus. Le déficit d'image du secteur de l'élevage, les difficultés d'installation hors cadre familial et la concurrence sur le foncier engendrent un rythme d'installation inférieur au rythme des départs des éleveurs.

Les emplois dans les secteurs de l'élevage se répartissent globalement en quatre grandes catégories :

- des emplois de techniciens et de techniciennes très spécialisés dans les secteurs de l'alimentation, de la sélection et de l'amélioration génétique, de la reproduction, des bâtiments et installations, de la « qualité » et du contrôle de performance, de la valorisation des produits et services de l'élevage, ...

³ Le cahier d'expert : l'emploi dans la production animale. APECITA. <https://www.apecita.com/filieres/productions-animales>

- des emplois de techniciens et de techniciennes généralistes dont l'expertise repose sur le pilotage stratégique et la gestion des systèmes d'élevage au sein des filières et des territoires.
- des emplois d'éleveurs ou d'éleveuses d'animaux, de responsables d'atelier ou d'élevage salariés et de responsable d'entreprise installés en nom propre (ou associé en société).
- des emplois de techniciens et techniciennes dans les secteurs de l'accompagnement sociotechnique, de l'animation, de l'expérimentation et de la recherche développement en organismes professionnels agricoles (OPA), en station et dans des chambres consulaires, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

L'installation constitue également une évolution de carrière susceptible de convenir au technicien supérieur. Le technicien supérieur en élevages s'oriente rarement vers l'installation dès l'obtention de son diplôme. Il complète le plus souvent sa formation, soit par un certificat de spécialisation (CS), une licence professionnelle, un master ou un cursus d'ingénieur, soit par une expérience salariée. Avec une solide expérience professionnelle, le technicien supérieur a la possibilité de s'installer dans le cadre d'une reprise, d'une intégration, d'une association, d'une gérance, d'une succession ou d'une création d'entreprise sous différents statuts juridiques. Il exerce alors l'ensemble des fonctions de responsable d'entreprise et assume la responsabilité de ses choix sociotechniques.

Le raisonnement zootechnique, l'expertise, et les compétences techniques constituent le socle commun des emplois décrits ci-après. Tous animés par la même passion des animaux, l'élément fédérateur des métiers décrits ci-dessous est l'amélioration des résultats et des performances des systèmes d'élevage. Dans un contexte de transition climatique, agroécologique et alimentaire en rapide évolution, tous ces emplois connaissent de profonds changements d'approches, d'évolution des postures et de pratiques.

Responsable et technicien d'élevage

Le technicien d'élevage travaille dans un élevage ou pour un ensemble d'élevages. Dans le premier cas, il est directement sous l'autorité de l'éleveur ou bien celle d'un responsable d'élevage dans les unités de grande taille économique. Dans le second cas, il dépend d'un ingénieur qui l'encadre. Le responsable d'élevage a pour principale fonction le pilotage et la conduite de systèmes d'élevage en fonction de stratégies globales de gestion et d'objectifs cibles de troupeau qui lui sont donnés ou qu'il a définis. À ce titre, il est chargé du suivi zootechnique, de l'amélioration génétique du troupeau et de l'évaluation multicritère des résultats et des performances du système d'élevage. Pour travailler quotidiennement avec les animaux, il est nécessaire d'aimer les animaux et d'avoir un bon sens de l'observation, de connaître leurs besoins, d'être disponible et, de savoir s'adapter à chaque animal. Parfois désigné sous les termes de « second d'exploitation », il a également un rôle de gestionnaire des agroéquipements, des stocks et des approvisionnements (agrofournitures), des achats de services et des installations. À ce titre, il planifie et organise le travail et, peut gérer du personnel. Il assure la traçabilité des enregistrements, la biosécurité et le bien-être animal et, prépare des audits et des plans de contrôle liés au respect des normes, de la réglementation et des certifications.

Contrôleur de performance

Le contrôleur de performance se déplace dans chaque exploitation pour « peser » le lait, surveiller la prise de poids des animaux, évaluer les reproducteurs et fournir une assistance technique. Il veille à optimiser la production de lait ou de viande. Capable d'apporter des solutions personnalisées, le contrôleur de performance connaît les techniques d'élevage. Il maîtrise les coûts de l'alimentation d'un animal et la gestion d'une exploitation agricole. De bonnes capacités d'analyse lui sont également nécessaires pour établir un diagnostic technique. Un appui technique précieux pour les éleveurs.

Le contrôleur laitier effectue des prélèvements afin d'évaluer les valeurs nutritive et énergétique (taux de matières grasses, de protéines, qualités sanitaires, carences...) du lait produit. Il maîtrise les coûts de l'alimentation d'un animal et la gestion d'une exploitation agricole. De bonnes capacités d'analyse lui sont également nécessaires pour établir un diagnostic technique. Il conseille l'éleveur sur les rations alimentaires, les surfaces de pâturage à valoriser, la sélection des génisses et des taureaux reproducteurs

(accouplements raisonnés). Il intervient sur les élevages d'animaux destinés à la boucherie ou à l'élevage. Il pèse les animaux 2 à 3 fois par an. Il réalise également l'évaluation morphologique des reproducteurs.

Le contrôleur de performance a le sens du contact et doit savoir s'adapter à ses interlocuteurs. Autonome, il gère son emploi du temps et ses visites. Il a des horaires flexibles, dès 6h le matin et jusqu'à 21h, après la traite du soir. Le contrôleur de performance tient à jour un carnet de bord informatisé sur les conditions d'élevage. Il enregistre toutes les données qu'il collecte auprès des éleveurs. Il lui faut donc maîtriser parfaitement les tableurs.

Rattaché au responsable technique, le contrôleur de performance assure le suivi d'une quarantaine de fermes d'élevage, réparties sur une zone géographique parfois étendue. À ce poste, il peut encadrer une équipe d'agents de pesée, qui effectuent les prélèvements de lait et pèsent les animaux. Dans ce cas, il organise leurs tournées et vérifie leur travail.

Le contrôle de performance représente de petits effectifs : 1 500 contrôleurs de performance dont 230 contrôleurs de croissance. Certaines régions embauchent plus que d'autres. Par exemple, l'Ouest de la France, où les élevages de bovins sont très importants. À elles seules, les régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire totalisent la moitié des effectifs salariés du contrôle laitier. Après quelques années d'expérience, le contrôleur de croissance peut se spécialiser dans le conseil en élevage. Par exemple, en nutrition ou en reproduction animales.

Inséminateur

L'inséminateur est un professionnel de la reproduction animale assistée. Il est généralement spécialiste d'une espèce animale. L'inséminateur utilise toutes les connaissances des scientifiques pour sélectionner les meilleurs reproducteurs et améliorer ainsi la qualité du troupeau. Il conseille également l'éleveur et l'aide à planifier les périodes de fécondation et le rythme des naissances selon les besoins de son élevage. Sa mission principale est de surveiller ou d'effectuer lui-même les opérations qui conduisent à l'insémination : prélèvement du sperme sur un reproducteur, mise en paillettes, stockage, contrôle, transport et injection. A ce titre, il doit assurer la gestion et la traçabilité des doses du dépôt de semence déclaré, dont il transmet par la suite les données au système national d'information génétique spécifique à l'espèce inséminée. Il connaît la réglementation communautaire et interne en vigueur en matière de circulation et stockage des semences, les normes sanitaires et zootechniques applicables aux reproducteurs admis à l'insémination et les règles de mise en place de la semence. Il applique les règles de bonnes pratiques et la réglementation concernant le bien-être animal, l'hygiène et la sécurité et doit faire preuve de calme et de dextérité afin d'optimiser les résultats de l'IA.

L'inséminateur est employé par un centre d'insémination agréé ou par un haras agréé par le ministère chargé de l'Agriculture. Il est rattaché à une zone géographique et se déplace la plupart du temps chez les éleveurs de cette zone. En tournée, il peut réaliser jusqu'à 15 inséminations quotidiennement. L'inséminateur, qui travaille davantage en hiver qu'en été, est un professionnel recherché.

Technicien d'expérimentation

Le technicien d'expérimentation réalise des programmes d'essais et des enquêtes en station et en élevages. Il travaille dans un centre de recherche, un institut technique, une station d'expérimentation, une organisation professionnelle agricole (OPA) ou au sein d'entreprises privées (coopératives, groupement d'éleveurs, entreprises d'agrofouritures...). Depuis une quinzaine d'années, de nouveaux types d'essais dits « essais systèmes » de longue durée sont conduits avec des éleveurs. Ces essais visent à tester et à qualifier de nouvelles manières de produire et à prototyper des systèmes d'élevage innovants. Le technicien d'expérimentation applique le protocole et les règles de décision, et peut être amené à participer à des groupes de travail pour l'élaboration des protocoles expérimentaux. Il a également pour fonction d'analyser et de valoriser les résultats obtenus et leur domaine de validité.

Technicien conseiller

En conformité avec l'ordonnance du 24 avril 2019, le technicien élevage peut apporter un conseil technique ou tactique ponctuel, personnalisé et contextualisé, dans la gestion du troupeau, voire de l'exploitation, dans le cadre d'un conseil stratégique préalablement délivré par un conseiller agricole. Le technicien élevage généraliste ou spécialisé (alimentation, reproduction, bâtiment, numérique, ...) fait figure de partenaire privilégié des éleveurs et de leurs salariés. En élevage, il collecte des données, analyse des pratiques et accompagne la réalisation de diagnostics. Il identifie des systèmes multi-performants, analyse de leur fonctionnement global et évalue leurs performances, avec une capitalisation à des fins de démonstration. Il doit avoir le sens du contact, de l'écoute et être pédagogue, afin de co-construire avec les décideurs des réponses individuelles ou collectives à leurs questionnements. Il mobilise des moyens, des outils et des dispositifs d'accompagnement, et peut organiser des formations et des séances d'information. Il mobilise l'expertise collective des éleveurs et des réseaux d'acteurs pour tester et qualifier des manières de produire, valider et enrichir les références techniques et économiques acquises afin de faciliter leur diffusion et leur appropriation. Il diffuse des résultats issus de la recherche agronomique et valorise des résultats d'enquêtes et d'expérimentations. Le technicien peut également accompagner des démarches de contractualisation, de certification ou des démarches collectives d'entreprises, de filières et de territoire.

Dans un contexte de transition climatique, agroécologique et alimentaire, la posture professionnelle des techniciens a considérablement évolué ces dernières années. Il est nécessaire d'avoir une vision globale du fonctionnement de l'exploitation et pas uniquement des activités (ateliers) d'élevage. Le technicien doit également s'impliquer dans des dynamiques collectives et travailler avec différents réseaux d'acteurs. Dans un contexte réglementaire en constante évolution, les agriculteurs sont également demandeurs de conseils juridiques et fiscaux. La transition agroécologique s'accompagne également d'une révolution numérique. Les flux de données issues de la production agricole et de la commercialisation s'accompagnent d'un nouveau volet de conseil prenant appui sur l'analyse et sur le traitement de données, afin d'identifier les leviers et de sélectionner les techniques les plus adaptées pour réduire l'empreinte environnementale, tout en préservant l'efficacité économique des exploitations.

Contrôleur / auditeur

L'auditeur réalise des audits terrain et des contrôles en élevages et en entreprises. Il s'agit notamment de vérifier le respect des cahiers des charges par les différents opérateurs et/ou agriculteurs engagés dans des démarches de qualité (SIQO) et cahiers des charges privés. En contact permanent avec les professionnels, il se déplace fréquemment. En situation de contrôle, il est capable de s'adapter au contexte et doit savoir faire preuve de pédagogie, d'autorité, d'impartialité et d'objectivité avec les professionnels. Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, il est capable de travailler en autonomie et d'organiser son planning de rendez-vous auprès des clients. Ce type d'emploi nécessite une grande rigueur et un bon relationnel, une grande capacité d'écoute, des capacités rédactionnelles et une bonne connaissance des outils informatiques.

Le contrôleur accompagne ses clients dans leur démarche de certification et effectue l'agrèage qualité des produits. Il prend des décisions de certification adaptées sur les productions de ses clients après étude des rapports d'audit rédigés par les auditeurs, et de la conformité aux exigences des cahiers des charges. Il peut réaliser des investigations complémentaires en cas de doute sur la conformité de productions.

Inspecteur

Les techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture constituent des cadres d'emplois techniques de catégorie B. Ils interviennent dans l'une des 2 spécialités suivantes :

- Spécialité Techniques agricoles : les techniciens sont chargés de l'orientation des productions animales et végétales, de la diffusion des techniques agricoles, des enquêtes et études statistiques et économiques, de l'élevage et des activités hippiques, de la protection des végétaux et de celle de

l'environnement;

- Spécialité Vétérinaire : dans cette spécialité, les techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture sont chargés de la lutte contre les maladies des animaux, de la protection des animaux, du contrôle de la sécurité et de la qualité des denrées animales et d'origine animale, de la protection de l'environnement. En situation de contrôle, il est capable de s'adapter au contexte et doit savoir faire preuve de pédagogie, d'autorité, d'impartialité et d'objectivité avec les professionnels.

Le recrutement des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture s'effectue par concours national annuel, ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme homologué au niveau IV. Ils peuvent être chargés de fonctions d'encadrement, de formation professionnelle et de recherche. Ils peuvent exercer les fonctions d'adjoint à un chef de service. Les membres du corps des techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture sont affectés en fonction de leur spécialité soit dans les services du ministère chargé de l'agriculture, les établissements publics d'enseignement, de recherche ou de formation professionnelle en dépendant et les établissements publics à caractère administratif placés sous sa tutelle, soit dans d'autres administrations de l'Etat.

Le technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture peut accéder aux grades de technicien principal et de chef technicien. Il a la possibilité de devenir ingénieur de l'agriculture et de l'environnement par la promotion interne.

Conditions particulières d'accès à l'emploi

Le certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CIPP) ou Certiphyto, est exigible pour l'ensemble des personnels amenés à acheter, vendre et appliquer les produits, ou à apporter un conseil sur leur utilisation, quel que soit le classement toxicologique des produits. Le titulaire du BTS « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil » dispose de 5 ans après l'obtention du diplôme pour demander par équivalence, la délivrance du CIPP.

Le permis de conduire BE est nécessaire pour conduire un véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque ou semi-remorque, d'un van, d'une bétailière ou d'un plateau.

Le titulaire de l'emploi est amené à utiliser des agroéquipements. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels. La possession du CACES® ou de l'attestation valant CACES est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite des matériels par le responsable d'entreprise.

Toute personne qui souhaite devenir inséminateur doit être en possession d'un certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination (CAFTI) acquis auprès d'un centre d'évaluation habilité par le ministère chargé de l'agriculture (art. R. 653-87 du Code rural et de la pêche maritime). Pour la filière équine, le Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin (CAFIE) est nécessaire pour pratiquer la mise en place de la semence.

Le Certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs, pour tout trajet supérieur à 65 kilomètres, atteste de la compétence professionnelle du convoyeur pour le transport des équidés domestiques ou des animaux domestiques des espèces bovine, ovine, porcine et des volailles. Ce certificat est délivré « à la suite d'une formation complète concernant les questions de bien-être des animaux ». Le titulaire du BTS « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil » dispose de 5 ans après l'obtention du diplôme pour demander par équivalence, la délivrance d'un Certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs.

Lorsqu'il est en situation d'encadrement, la possession du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est fortement conseillée.

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises Nomenclature du niveau

de qualification : Niveau 5

Code(s) NSF

212 : Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s)

21056 : Responsable et technicien d'élevage

21078 : élevage bovin

21075 : élevage ovin

21086 : élevage caprin

21088 : élevage équin

21097 : élevage porcin

21069 : élevage palmipède gras

21058 : aviculture

21015 : cuniculiculture

21085 : élevage laitier

21026 : élevage gibier

21008 : insémination animale

21025 : production fourragère

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

Code RNCP

N° de fiche RNCP15612

Chef d'élevage, Responsable de troupeau

Code(s) ROME

A1407 - Élevage bovin ou équin

A1409 - Élevage de lapins et volailles

A1410 - Élevage ovin ou caprin

A1411 - Élevage porcin

A1301 - Conseil et assistance technique en agriculture

A41111 : Agriculteur/ agricultrice

A1416 - Polyculture, élevage

H1210 - Intervention technique en études, recherche et développement

Technicien d'expérimentation/ technicien en expérimentation

L'accord national de méthode du 23 avril 2008 relatif à la classification des techniciens, agents de maîtrise et cadres dans les conventions collectives agricoles classe les titulaires de la qualification de niveau 5 dans les emplois de « Techniciens et agents de maîtrise » aux niveaux 1 et 2.

Depuis le 1er avril 2021, la nouvelle Convention Collective Nationale (CCN) s'applique de manière obligatoire dans les exploitations agricoles et les CUMA, sur tout le territoire national.

Dans les chambres d'agriculture, le référentiel des emplois types classe l'emploi « Technicien Spécialisé » correspondant à ce niveau de qualification dans la catégorie 3 Appui technique et analyse.

Pour la fonction publique, le répertoire des métiers du Centre National de la Fonction Publique décrit les

métiers de la filière administrative ou technique de technicien et de rédacteur. Le technicien supérieur peut être recruté sur concours externe pour la catégorie B, mais aussi sur concours troisième voie.

2.2- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Lorsqu'il est salarié, le technicien exerce toujours ses activités sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. En exploitation d'élevage, selon la taille économique de la structure et en fonction de l'emploi occupé, il peut exercer, soit sous la responsabilité directe du chef d'exploitation, soit sous la responsabilité du gérant, du 2nd d'exploitation ou du responsable d'élevage. Lorsqu'il est lui-même gérant, 2nd d'exploitation ou responsable d'élevage, le technicien peut encadrer un ou plusieurs salariés agents d'élevage. Manager de terrain, il reçoit et donne des consignes de travail et prend des décisions. Lorsqu'il est responsable d'entreprise agricole, en nom propre ou en société, le technicien assume ou partage avec ses associés la responsabilité de ses choix sociotechniques.

Le technicien exerce toujours sous la responsabilité d'un cadre ou d'un responsable, de secteur ou de filière, de niveau ingénieur.

Lorsqu'il est employé d'une organisation professionnel agricole (OPA) ou d'une collectivité territoriale, le technicien conseil ou animateur travail sous l'autorité d'un ingénieur, chef de pôle ou chef de projet, d'un responsable d'antenne, et d'un élu référent le cas échéant.

Lorsqu'il est inséminateur ou contrôleur de performance, le technicien exerce sous la responsabilité d'un responsable d'antenne, de secteur ou de filière (bovine, porcine, etc.). Dans ce contexte, il doit faire preuve d'autonomie dans son travail.

Lorsqu'il est contrôleur et ou référent dossier dans un organisme de certification, le technicien est placé sous la responsabilité d'un chef d'équipe de contrôleurs, d'un auditeur, d'un chargé de certification en relation avec un assistant technique de la certification.

Lorsqu'il est employé dans un service déconcentré du ministère de l'agriculture, le technicien inspecteur travaille sous l'autorité d'un chef de service, de son adjoint ou celle d'un chef de pôle.

Avec expérience et ou après une formation complémentaire (interne), le technicien peut assurer ou faire fonction de responsable, de secteur ou de filière, ou de chef d'équipe auprès de ses pairs.

2.3- Conditions d'exercice de l'emploi

Les élevages constituent l'environnement de travail commun à l'ensemble des emplois visés par le diplôme. Le technicien travaille en autonomie, souvent seul et fréquemment en équipe. Selon qu'il est salarié d'une exploitation ou salarié d'une structure qui accompagne les éleveurs, le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un ou plusieurs élevages et doit faire preuve d'adaptabilité. A ce titre, il exerce toujours ses activités au service d'un décideur, au contact des animaux, en lien avec d'autres techniciens et au sein de divers collectifs de travail. Bon communicant, il a le sens du contact et sait s'adapter à ses interlocuteurs. Disponible, il est en relation permanente des éleveurs, des techniciens, des prestataires et des partenaires.

Les métiers liés à l'élevage sont marqués par une forte saisonnalité et des pointes de travail liées au cycle de production animale et ou végétale, à la transformation et la commercialisation. L'activité s'effectue principalement en bâtiment d'élevage et en extérieur avec les contraintes liées aux aléas climatiques.

Quel que soit le type d'élevage, on distingue le travail d'astreinte et le travail de saison. Le travail

d'astreinte s'effectue quotidiennement et n'est pas différable. Ce travail correspond aux soins journaliers ou fréquents sur l'ensemble du cycle de production. Le travail saisonnier recouvre les naissances, l'affouragement des animaux l'hiver, la conduite des cultures, le déplacement des animaux, l'entretien des bâtiments, des pâtures et des parcours. L'association culture et élevage génère une activité soutenue tout au long de l'année. La transformation et la commercialisation en vente directe et en circuit court génère un surcroît d'activités et des pointes d'activités, notamment en périodes de fêtes et de foires commerciales.

Quelles que soient ses activités, le technicien d'élevage est amené à gérer et à utiliser une diversité de matériels, d'équipements, d'installations, d'agrofournitures et d'agroéquipements de précision de plus en plus sophistiqués et coûteux. Pour réaliser le suivi de l'élevage, il utilise des outils d'enregistrement et des méthodes d'acquisition, de stockage, d'analyse et de partage de données. Il maîtrise l'utilisation des outils informatiques (tableurs) et bureautiques, de logiciels professionnels, et des interfaces mobiles (sur smartphones et tablettes) utilisables en temps réel. En matière de pilotage et d'accompagnement, il utilise des méthodes de diagnostic et des outils d'aide à la décision (OAD).

Le technicien travaille également au bureau sur écrans, en réunion d'équipe et en réunion à l'extérieur ou à distance, avec des horaires flexibles en fonction du rythme des activités agricoles et se déplace fréquemment. L'intense activité exige une bonne résistance physique et psychologique. La veille, le partage d'expérience et la formation tout au long de la vie sont indispensables pour actualiser ses connaissances.

2.4- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le technicien salarié prend toujours des décisions en concertation avec son responsable, des techniciens et des partenaires. Les profils d'emploi valorisent l'autonomie et la capacité d'initiative. De par ses fonctions de responsable, d'accompagnement ou d'encadrement, il doit être apte à prendre des décisions, à déléguer, à contractualiser et à communiquer. Lorsqu'il est responsable d'entreprise agricole, l'entrepreneur est responsable de ses choix sociotechniques, de la qualité des productions mises en marché, du respect de la réglementation, des normes et des cahiers des charges.

En matière de pilotage, le responsable d'élevage(s) est autonome pour concevoir, adapter et mettre en œuvre des stratégies globales de gestion du système d'élevage qui lui permettront d'atteindre les résultats technico-économiques attendus et les niveaux de performance qui lui sont fixés par le responsable d'entreprise ou le commanditaire. Il analyse les données du contrôle de performance et identifie des axes d'amélioration. La délégation de responsabilité porte sur les choix techniques de conduite de l'élevage et la planification de la production. Il est responsable de l'optimisation des résultats. Cette autonomie est directement liée à sa position hiérarchique dans l'entreprise et à son expérience, au niveau d'intégration dans les filières, aux engagements contractuels auxquels l'entreprise a souscrite et à la réglementation applicable à ses activités. Force de proposition, il peut participer aux choix stratégiques et aux décisions d'investissement.

En matière de conduite d'élevage(s), le technicien est autonome pour réaliser ou superviser l'ensemble des opérations liées à la conduite de l'élevage. La délégation de responsabilité porte sur l'optimisation des pratiques d'élevage et le suivi de l'élevage, l'organisation du travail et la gestion des aléas (humain, sanitaire, climatique). Il est responsable de la santé et du bien-être des animaux, de la traçabilité et de la qualité des productions. De par ses fonctions de manager et d'encadrement, il est garant de la réalisation du planning de production et du planning de travail dans le respect de la santé sécurité au travail et des règles de biosécurité. Quel que soit le type d'élevage, le technicien utilise des procédures de contrôles et se réfère à des normes de qualité et des cahiers des charges.

En matière d'organisation du travail, le technicien est autonome pour évaluer les besoins en compétences et en main d'œuvre, services, agroéquipements, agrofournitures, achats et investissements

qui lui permettront de réaliser le planning de production et d'adapter le planning de travail en fonction des priorités et des aléas. La délégation de responsabilité porte sur la planification des interventions extérieures, l'organisation des chantiers et des campagnes, des tournées, l'encadrement des salariés, la délégation à des entreprises de travaux agricoles et de prestation de services (EDT) et la contractualisation du travail en CUMA (mutualisation du matériel agricole). Cette autonomie est directement liée à l'application des réglementations liées à la législation du travail, à la sécurité des personnes et des équipements placés sous sa responsabilité. Force de proposition, il contribue à optimiser l'organisation du travail et de son environnement, et le système de management. Au-delà de sa responsabilité propre, il peut participer à gérer le parcours des salariés, des apprentis et des stagiaires.

En matière d'expérimentation, le technicien est autonome pour analyser, transposer et mettre en œuvre des programmes d'essais, des protocoles et des enquêtes qui lui permettront d'atteindre les résultats attendus par son responsable et le commanditaire. La délégation de responsabilité porte sur la recherche d'élevages et l'implantation des essais, l'application des règles de décision et l'adaptation de la conduite des essais en fonction des aléas. Cette autonomie est directement liée au respect des protocoles, des procédures opératoires standardisés et des principes des bonnes pratiques d'expérimentation (BPE). En fonction de son niveau d'expérience, il peut interpréter les résultats et apprécier la faisabilité technique et la cohérence zootechnique des résultats obtenus. Force de proposition, il peut participer à des groupes de travail pour l'élaboration d'enquêtes et de protocoles expérimentaux. Il peut également contribuer à analyser les niveaux de performance des systèmes d'élevage.

En matière d'accompagnement sociotechnique, le technicien est autonome pour accompagner la réalisation de diagnostics afin de construire avec les décideurs des réponses individuelles ou collectives à leurs besoins et à leurs questionnements. L'autonomie du conseiller porte sur l'apport d'un appui technique ponctuel, personnalisé et contextualisé, dans le cadre d'un conseil stratégique préalablement délivré par un conseiller agricole. Cette autonomie est directement liée à la posture d'accompagnement du changement visant à favoriser l'autonomie des décideurs et à prendre en compte une situation dans sa globalité. En situation d'audit et de contrôle, la délégation de responsabilité porte sur les conditions de réalisation des inspections et l'appréciation des points de non-conformité. Le technicien doit savoir faire preuve d'empathie, de probité, d'autorité et de pédagogie. Force de proposition, le technicien peut accompagner des engagements contractuels, des démarches de certifications et des démarches collectives. Il lui appartient également de valoriser des retours d'expérience, des résultats d'essais et d'enquêtes contextualisées auprès des éleveurs, de ses pairs et des partenaires. Au-delà de sa responsabilité propre, il peut contribuer à des démarches de reconception.

2.5- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le titulaire de la qualification peut évoluer dans la structure qui l'emploie ou dans une autre structure. Fort d'une expérience professionnelle et d'un niveau d'expertise reconnu, le technicien conseiller peut évoluer dans et hors de l'emploi.

En fonction du niveau de compétences développé, de son autonomie et de son aptitude à se former tout au long de la vie, il peut se voir confier davantage de responsabilités et assurer des fonctions d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel.

Dans l'emploi en chambre consulaire ou en station d'élevage, le technicien supérieur peut évoluer vers des postes de chef de projet et de conseiller spécialisé. En dehors de l'emploi dans les organisations professionnelles agricoles (OPA), il peut évoluer vers un emploi de cadre, en tant que chef de pôle, responsable d'antenne ou d'agence.

Après une formation complémentaire, le technicien inséminateur pourra se spécialiser (échographiste) ou se diriger vers la sélection génétique en devenant technicien supérieur (technicien en biologie

moléculaire génotypage) ou ingénieur sélectionneur.

Avec expérience, le technicien inséminateur et le contrôleur de performance peut devenir chef d'équipe ou de secteur. À ce poste, il peut encadrer une équipe d'agents. Dans ce cas, il organise leurs tournées et vérifie leur travail. Le technicien contrôleur en organisme de certification pourra accéder à des postes d'auditeur et de chargé de certification.

En administration dans les services déconcentrés et les collectivités territoriales, le technicien fonctionnaire pourra accéder au grade de technicien principal et chef technicien.

Hors de l'emploi, le technicien peut valoriser son expérience dans le secteur de l'agroéquipement et celui des agrofournitures en tant que technico-commercial. Sa connaissance des entreprises d'élevage est également un atout pour évoluer dans le secteur de la banque et de l'assurance comme expert filière ou conseiller clientèle agricole.

3- Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités (recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel) exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme. Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement.

Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

3.1- Résumé du métier

Le métier, les emplois et les activités du titulaire du BTSA « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil » visent à améliorer la conception, le pilotage, la conduite, les résultats et les performances des systèmes d'élevages en identifiant les freins et leviers culturels et sociotechniques à la conduite et à l'accompagnement au changement.

De l'amont à l'aval de la filière, l'expertise zootechnique, l'organisation du travail de l'élevage et de son environnement et la gestion intégrée des systèmes d'élevage de différentes espèces d'animaux ou groupes d'espèces (herbivores, granivores, omnivores, carnivores...) constitue le cœur du métier de technicien de la filière élevage en s'appuyant sur les besoins des éleveurs, des filières et des territoires et les attentes sociétales en matière d'élevage.

Dans un contexte politique, réglementaire et sociétale de transitions climatique, agroécologique et alimentaire, ses compétences techniques en matière d'observation et de diagnostic, d'analyse et d'accompagnement personnalisé contribuent à garantir la qualité, la sécurité sanitaire et la traçabilité des productions animales pour une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Métier à fortes exigences scientifiques, techniques et relationnelles, le technicien travaille toujours en relation avec des animaux, des éleveurs, des techniciens, des entreprises et des partenaires. Il est force de proposition et doit savoir parler de son métier, de son entreprise et de ses pratiques.

3.2- Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités (recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel) exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés. Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement. Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme. Toutes les activités sont réalisées en intégrant l'ensemble de mesures préventives et réglementaires relatives à la biosécurité, au bien-être animal, à la santé sécurité au travail, et le cadre réglementaire propre aux activités d'élevage.

1. PILOTAGE STRATÉGIQUE DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE

1.1. Évalue la cohérence et le fonctionnement global de systèmes d'élevage

1.1.1. Réalise des diagnostics multicritères

1.1.2. Analyse des résultats technico-économiques et des niveaux de performance

1.1.3. Analyse des écarts entre des objectifs, des résultats et des performances

1.1.4. Évalue la complémentarité des productions animales et végétales à l'échelle du système de production et du territoire

1.1.5. Analyse l'évolution des attentes des consommateurs, des attentes sociétales et des dynamiques territoriales sur le devenir systèmes d'élevage, des marchés et des filières

1.1.6. Met en évidence les points forts et les points faibles de systèmes d'élevage

1.1.7. Identifie des marges de progrès, des freins et des leviers d'amélioration

1.1.8. Propose des pistes de réflexion, des stratégies et des actions d'amélioration

1.1.9. Réalise une veille juridique, réglementaire, scientifique et technique

1.1.10. Met en relation ses observations, ses connaissances et les recommandations du conseil agricole

1.2. Adapte des systèmes d'élevage et de pilotage

1.2.1. Construit des hypothèses et évalue des scénarios d'évolutions possibles

1.2.2. Conçoit des combinaisons d'ateliers de production et ou de transformation

1.2.3. Recherche les pratiques et techniques les plus adaptées à ses objectifs

1.2.4. Détermine des objectifs de troupeau, de résultats et de performances

1.2.5. Élabore des stratégies globales de conduite par objectifs cibles

1.2.6. Élabore des itinéraires techniques d'élevage autonomes et économes

1.2.7. Propose des objectifs de sélection, des plans de renouvellement et de réforme

1.2.8. Élabore des stratégies de gestion de la santé et du bien-être des animaux

1.2.9. Élabore des stratégies de gestion de la reproduction

1.2.10. Élabore des stratégies de gestion de l'alimentation

1.2.11. Élabore des stratégies de gestion de l'azote, du phosphore et du carbone

1.2.12. Élabore des stratégies de gestion de la qualité des biens et services mis en marché

1.2.13. Évalue des besoins d'achats et d'investissements, et leurs rentabilités

1.2.14. Propose des achats et des équipements (agroéquipements et bâtiments)

1.2.15. Évalue des besoins en prestation de service

1.2.16. Propose des démarches de contractualisation, de certifications ou des démarches collectives d'entreprises, de filières et de territoire

2. ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'ÉLEVAGE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1. Planifie le travail

2.1.1. Élabore des calendriers de production et des plannings de travail

2.1.2. Évalue des besoins en compétences et en main d'œuvre

2.1.3. Délègue à des entreprises de travaux agricoles et de prestation de services

- 2.1.4. Contractualise l'achat et l'utilisation de matériels en commun (CUMA)
- 2.1.5. Planifie des soins vétérinaires règlementaires
- 2.1.6. Planifie des interventions, des audits et des contrôles
- 2.1.7. Programme des achats et des investissements
- 2.1.8. Enregistre des travaux et des temps de travaux
- 2.1.9. Analyse des indicateurs de suivi de la productivité du travail

2.2. Organise le travail

- 2.2.1. Prend et transmet des consignes de travail et s'assure de leur bonne compréhension
- 2.2.2. Constate et rend compte des résultats
- 2.2.3. Adapte le planning de travail en fonction des priorités et des aléas humains, économiques et climatiques
- 2.2.4. Organise des rassemblements et déplacements d'animaux avec des partenaires extérieurs (clients, vétérinaires, abattoirs)
- 2.2.5. Organise des chantiers agricoles et des campagnes
- 2.2.6. Organise l'entretien du parc matériel, des équipements et des installations
- 2.2.7. Organise des démonstrations, des visites d'entreprises, des concours
- 2.2.8. Mobilise ses pairs et coopère à des chantiers d'entraide
- 2.2.9. Anime des réunions de travail et des réunions de chantier
- 2.2.10. Veille à l'application des règles de sécurité, à la mise en œuvre des mesures de protection collectives et au port des équipements de protection individuelle
- 2.2.11. Contribue à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques (DUER)
- 2.2.12. Améliore l'ergonomie des postes de travail et des bâtiments d'élevage
- 2.2.13. Utilise des outils d'acquisition, de stockage et d'analyse de données
- 2.2.14. Prépare des audits et des plans de contrôle
- 2.2.15. Assure un reporting des activités

2.3. Gère des ressources humaines et des relations de travail

- 2.3.1. Intègre et forme les nouveaux arrivants (salariés, apprentis et stagiaires)
- 2.3.2. Communique sur les valeurs, la stratégie et les objectifs de l'entreprise
- 2.3.3. Participe au recrutement des salariés, des apprentis et des stagiaires
- 2.3.4. Participe aux entretiens professionnels et actualise les fiches de poste
- 2.3.5. Identifie des demandes et des besoins individuels de formation
- 2.3.6. Nomme un référent en charge de la biosécurité et du bien-être animal
- 2.3.7. Réalise des actions de prévention des risques professionnels
- 2.3.8. Fait la démonstration de nouvelles manières de produire
- 2.3.9. S'assure de la valorisation et de la transmission des compétences
- 2.3.10. Régule des tensions et conduit des entretiens de remédiation
- 2.3.11. Peut encadrer des agents d'élevage

3. GESTION DE L'ALIMENTATION

3.1. Conduit le système d'alimentation

- 3.1.1. Analyse les besoins alimentaires des élevages
- 3.1.2. Évalue l'autonomie alimentaire (massique, énergétique, protéique) des élevages
- 3.1.3. Estime la part du pâturage dans le rationnement
- 3.1.4. Apprécie la capacité d'ingestion des animaux
- 3.1.5. Calcule et analyse des indices de consommation et des coûts alimentaires
- 3.1.6. Propose des stratégies d'alimentation adaptés aux différentes stratégies des éleveurs
- 3.1.7. Calcule des rations pour chaque catégorie d'animaux
- 3.1.8. Élabore des plans d'alimentation
- 3.1.9. Réalise l'ensemble des opérations courantes liées à la conduite de l'alimentation
- 3.1.10. Prépare et distribue des rations et des fourrages

- 3.1.11. Abreuve des animaux au champ et en bâtiment
- 3.1.12. Apprécie le comportement alimentaire des animaux
- 3.1.13. Paramètre et régule des automates de distribution de l'alimentation
- 3.1.14. Vérifie le bon fonctionnement des équipements et installations
- 3.1.15. S'assure que la consommation d'aliment est optimisée et le gaspillage limité
- 3.1.16. Estime périodiquement les stocks et la qualité des aliments disponibles

3.2. Conduit le système fourrager

- 3.2.1. Réalise des bilans fourragers
- 3.2.2. Estime la valeur alimentaire et agronomique des cultures fourragères
- 3.2.3. Calcule et analyse des charges de mécanisation et des charges opérationnelles
- 3.2.4. Sélectionne des espèces, des variétés, des mélanges et des associations culturales
- 3.2.5. Met en œuvre des itinéraires et des techniques culturales « bas intrants »
- 3.2.6. Réalise l'ensemble des opérations culturales (implantation, fertilisation, ...)
- 3.2.7. Implante et/ou régénère des prairies temporaires et naturelles, et des parcours
- 3.2.8. Estime des stocks, et la qualité de l'herbe sur pied et des couverts végétaux
- 3.2.9. Conçoit des assolements de cultures fourragères
- 3.2.10. Met en œuvre des plans d'épandage
- 3.2.11. Récolte, stocke et conserve des cultures fourragères
- 3.2.12. Sèche du foin en grange en lien avec le bâtiment d'élevage
- 3.2.13. Produit des aliments et des concentrés fermiers
- 3.2.14. Recycle des déchets de stockage et d'emballage des fourrages

3.3. Conduit le système de pâturage

- 3.3.1. Organise le système de pâturage
- 3.3.2. Met en œuvre le planning de pâturage
- 3.3.3. Calcule et analyse des charges opérationnelles liées à la conduite du pâturage
- 3.3.4. Réalise l'ensemble des opérations liées à la conduite du pâturage
- 3.3.5. Pose et entretient des clôtures
- 3.3.6. Aménage et entretient les accès et points d'eau au pâturage
- 3.3.7. Aménage et entretient des abris naturels ou artificiels au pâturage
- 3.3.8. Aménage des parcours associant des arbres, des cultures et des animaux
- 3.3.9. Détermine la date de mise à l'herbe des animaux
- 3.3.10. Met à l'herbe des animaux
- 3.3.11. Met en œuvre des stratégies d'adaptation aux aléas climatiques
- 3.3.12. Apprécie l'état de dégradation des prairies et le risque de surpâturage
- 3.3.13. Entretien des territoires de parcours
- 3.3.14. Réalise des opérations culturales et de récolte

4. GESTION SANITAIRE DES ÉLEVAGES

4.1. Met en œuvre des mesures de biosécurité

- 4.1.1. Met en œuvre des outils, des mesures et des procédures de préventions sanitaires relatives aux animaux, aux personnes, aux bâtiments et aux matériels
- 4.1.2. Élabore un plan de biosécurité, à partir d'une analyse de risque, avec ou sans l'aide d'un technicien ou d'un vétérinaire
- 4.1.3. Réalise l'ensemble des opérations liées à la gestion sanitaire des élevages
- 4.1.4. Élabore des plans de circulation incluant la délimitation de trois zones : publique, professionnelle et d'élevage, des aires de stationnement et les sens de circulation
- 4.1.5. Tient à jour la liste des fournisseurs et intervenants réguliers, des personnes travaillant dans l'entreprise
- 4.1.6. Élabore un plan de gestion des flux (circuits entrants et sortants des animaux, des personnes, du matériel, des intrants, des cadavres, des produits et sous-produits animaux)

- 4.1.7. Élabore le plan de nettoyage et de désinfection pour les différents secteurs de la zone d'élevage (protocoles, produits désinfectants, fréquence de nettoyage et de désinfection)
- 4.1.8. Élabore le plan de gestion des sous-produits animaux et de lutte contre les nuisibles
- 4.1.9. Tient à jour le cahier d'émargement de l'ensemble des intervenants extérieurs
- 4.1.10. Conserve les documents pendant la durée prescrite (5 ans)
- 4.1.11. Planifie des entrées, vérifie l'identité des animaux, contrôle des documents officiels
- 4.1.12. Vérifie l'état sanitaire des animaux entrant dans l'élevage
- 4.1.13. Déclare les mouvements d'animaux, applique les règles sanitaires et de mise en quarantaine
- 4.1.14. Réalise le paillage ou d'autres matériaux de litière et, veille au maintien du bon état de la litière
- 4.1.15. Réalise le curage du fumier ou le raclage du lisier
- 4.1.16. Met en œuvre des opérations sanitaires (désinfection, désinsectisation, dératisation, rainurage, prélèvements)
- 4.1.17. Calcule des coûts et analyse des charges sanitaires

4.2. Surveillance, manipule et intervient sur des animaux

- 4.2.1. Manipule, contient, déplace et allote des animaux
- 4.2.2. Apprécie l'état de santé, de propreté et de bien-être des animaux
- 4.2.3. Isole un animal malade, blessé ou stressé
- 4.2.4. Examine et apprécie les symptômes d'un animal malade, blessé ou stressé
- 4.2.5. Apprécie le niveau de risque et la nécessité de déclencher des interventions
- 4.2.6. Fait appel aux professionnels habilités pour des interventions spécifiques
- 4.2.7. Met en œuvre des techniques d'habituation et d'apprentissage des animaux
- 4.2.8. Met en œuvre des méthodes et des techniques complémentaires de soins
- 4.2.9. Administre des traitements prescrits, préventifs et curatifs, par voie orale ou cutanée
- 4.2.10. Tient à jour le registre d'élevage et le carnet sanitaire
- 4.2.11. Gère la pharmacie
- 4.2.12. Régule des systèmes automatisés et connectés de surveillance, de contrôle et de régulation d'ambiance des bâtiments d'élevage
- 4.2.13. Aménage et entretient des bâtiments d'élevage, des aires d'exercice et d'attente
- 4.2.14. Vérifie le bon fonctionnement des installations
- 4.2.15. Vérifie l'aptitude des animaux au transport
- 4.2.16. Charge, transporte et décharge des animaux
- 4.2.17. Surveille l'introduction d'un animal entrant dans le troupeau
- 4.2.18. Apprécie les conditions de chargement et de transport des animaux par un tiers

5. GESTION DE LA REPRODUCTION DES ANIMAUX

5.1. Sélectionne le cheptel

- 5.1.1. Interprète le bilan génétique du troupeau
- 5.1.2. Apprécie la valeur génétique des animaux (index de production, de fertilité, de santé et de morphologie) au regard du système d'élevage, des objectifs de production, de commercialisation et des cahiers des charges
- 5.1.3. Met en œuvre une stratégie d'amélioration génétique adaptée en fonction de l'environnement d'élevage des animaux, des objectifs de troupeau et de la filière
- 5.1.4. Identifie des objectifs et des critères de sélection
- 5.1.5. Élabore des plans de renouvellement de troupeaux
- 5.1.6. Sélectionne des reproducteurs adaptés à la monte naturelle
- 5.1.7. Sélectionne des reproducteurs sur catalogue pour insémination animale
- 5.1.8. Calcule et analyse des coûts de sélection

5.2. Assure la reproduction des animaux

- 5.2.1. Définit des stratégies de reproduction en fonction des espèces, des races et des objectifs de production

- 5.2.2. Met en œuvre des méthodes et techniques de maîtrise de la reproduction, naturelles ou assistées, et de maîtrise de la saisonnalité
- 5.2.3. Élabore des plans de reproduction et d'accouplement
- 5.2.4. Contrôle l'aptitude des femelles à être mises à la reproduction
- 5.2.5. Allote les femelles pour la mise à la reproduction
- 5.2.6. Surveille et détecte les chaleurs
- 5.2.7. Allote les mâles pour les saillies
- 5.2.8. Prélève de la semence (saisie des données et de contrôle de la qualité)
- 5.2.9. Conditionne des semences (mise en paillettes, stockage, contrôle, transport)
- 5.2.10. Assure la gestion et le suivi de doses de semence en cuve cryogénique
- 5.2.11. Entretien la cuve cryogénique
- 5.2.12. Prépare les femelles à l'insémination
- 5.2.13. Assure la dépose de la semence (fraîche ou congelée)
- 5.2.14. Enregistre les saillies et inséminations
- 5.2.15. Allote des animaux et réalise le suivi aux différents stades de gestation
- 5.2.16. Applique les procédures de collecte et d'enregistrement des données relatives à la traçabilité des opérations de reproduction (système national d'information génétique)
- 5.2.17. Met en œuvre des mesures correctives au regard des performances de fertilité
- 5.2.18. Organise et surveille les naissances en plein air et en bâtiments
- 5.2.19. Détermine le moment d'une assistance à la mise bas
- 5.2.20. Réalise les soins aux jeunes animaux
- 5.2.21. Prépare, stocke et contrôle la qualité du colostrum
- 5.2.22. Isole et surveille la mère et le jeune animal
- 5.2.23. Réalise l'identification et la déclaration des nouveau-nés
- 5.2.24. Calcule et analyse des coûts et des performances de reproduction

5.3. Assure le renouvellement du troupeau

- 5.3.1. Elève des futurs reproducteurs
- 5.3.2. Tri des femelles pour la mise à la reproduction
- 5.3.3. Achète des animaux
- 5.3.4. Tri des animaux à réformer
- 5.3.5. Tri des animaux pour la vente en maigre ou en gras
- 5.3.6. Elève ou délègue tout ou partie de l'élevage des jeunes animaux
- 5.3.7. Allote différentes catégories d'animaux
- 5.3.8. Estime périodiquement l'état d'engraissement des animaux
- 5.3.9. Réalise la pesée des animaux
- 5.3.10. Évalue des performances de croissance de lots d'animaux
- 5.3.11. S'informe de l'évolution des prix, des marchés et des cahiers des charges
- 5.3.12. Calcule et analyse des coûts de renouvellement de troupeau

6. VALORISATION DES PRODUITS ET SERVICES DES ÉLEVAGES

6.1. Conduit l'engraissement et la finition des animaux

- 6.1.1. Allote différentes catégories d'animaux
- 6.1.2. Sélectionne et/ ou achète des animaux à engraisser
- 6.1.3. Apprécie l'état d'un animal à engraisser à l'issue du post-sevrage
- 6.1.4. Détermine des types de régimes alimentaires à mettre en place
- 6.1.5. Détermine des programmes alimentaires adaptés au potentiel de croissance (GMQ) des catégories d'animaux
- 6.1.6. Estime l'état d'engraissement et/ou de finition des animaux
- 6.1.7. Réalise périodiquement la pesée des animaux
- 6.1.8. Évalue des performances de croissance individuelle ou par lots
- 6.1.9. Analyse les résultats technico-économiques des animaux commercialisés

6.1.10. S'informe de l'évolution des contrats et des cahiers des charges

6.2. Valorise et élimine les produits, les sous-produits et coproduits des élevages

6.2.1. Récolte les produits de l'élevage (lait, viande, laine, œufs, cuirs et peaux, ...)

6.2.2. Organise la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des déchets, du fumier, des eaux usées et des effluents d'élevage

6.2.3. Réalise les opérations de valorisation des effluents d'élevage, des déchets végétaux et animaux

6.2.4. Prépare les opérations de collecte avec les opérateurs agréés de la filière des sous-produits et coproduits

6.2.5. Organise la vente ou l'utilisation des denrées alimentaires non-conformes aux cahiers des charges pour l'alimentation humaine et animale

6.3. Conduit une activité de transformation fermière

6.3.1. Réalise l'abattage des animaux à la ferme

6.3.2. Organise un plan de production culinaire

6.3.3. Élabore un plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

6.3.4. Met en œuvre l'ensemble de mesures préventives et d'autocontrôle

6.3.5. Met en œuvre le principe de « la marche en avant »

6.3.6. Réceptionne et contrôle la traçabilité et la conformité des matières premières

6.3.7. Met au point des recettes

6.3.8. Assure l'approvisionnement de l'atelier en matières premières et matériels

6.3.9. Met en œuvre des recettes et des techniques culinaires

6.3.10. Met en œuvre des techniques de conservation par traitement thermique

6.3.11. Contrôle la conformité des produits transformés

6.3.12. Réalise l'étiquetage réglementaire des produits

6.3.13. Renseigne des fiches de suivi de fabrication

6.3.14. Applique une méthode d'analyse des dangers et points critiques (HACCP)

6.3.15. Propose des actions correctives à mettre en œuvre

6.3.16. Veille aux conditions d'entreposage et de stockage des produits

6.3.17. Met en œuvre des mesures de nettoyage et de désinfection

6.4. Conduit une activité de commercialisation

6.4.1. Assure la communication utile à la commercialisation des produits

6.4.2. Réalise la veille des marchés publics

6.4.3. Répond à des appels d'offres (volet technique et administratif)

6.4.4. Prospecte de nouveaux débouchés (artisans, restauration hors domicile, commerçants, coopératives, grande distribution, collectivités, etc.)

6.4.5. Calcule un coût de revient, élabore un prix de vente et négocie des prix

6.4.6. Assure la mise en marché des produits (marchés, magasin de producteurs, ...)

6.4.7. Assure la gestion et le suivi des commandes

6.4.8. Prépare, livre ou distribue des commandes à des clients

6.4.9. Réalise la facturation et le suivi des encaissements

6.4.10. Assure la relation client et le suivi des ventes

6.4.11. Veille à l'équilibre de l'approvisionnement entre les différents circuits de commercialisation

6.5. Valorise les aménités et services écosystémiques de l'élevage

6.5.1. Contractualise des services d'entretien des espaces verts et des paysages d'éco-pâturage avec des collectivités, des entreprises et des particuliers

6.5.2. Contractualise des engagements et des changements de pratiques « bas carbone » de réductions des émissions de gaz à effet de serres (GES) ou d'augmentation du stockage de carbone (puits de carbone)

6.5.3. Contractualise des engagements en faveur du maintien ou du développement de systèmes d'élevage et de pratiques (MAEC) favorables à la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité,

des sols, de la lutte contre le changement climatique ou la préservation des races patrimoniales menacées

6.5.4. Valorise la production d'énergies renouvelables (bois énergie, énergie solaire photovoltaïque, méthanisation, ...) intégrés aux bâtiments

6.5.5. Propose des services récréatifs et éducatifs, culturels et agro-touristiques, des services de tourisme expérientiel, des services sociaux, des soins personnels et de la formation

7. CONDUITE D'ESSAIS EN ÉLEVAGE ET EN STATION

7.1. Met en œuvre des protocoles d'expérimentation, des essais et des enquêtes

7.1.1. Analyse et transpose des protocoles, des essais, des enquêtes

7.1.2. Caractérise l'environnement des essais et des enquêtes

7.1.3. Identifie des lots d'animaux

7.1.4. Prépare des échantillons et des plans d'essais

7.1.5. Met en œuvre un plan d'échantillonnage et réalise le codage des échantillons

7.1.6. Met en œuvre ou fait appliquer des règles de décision

7.1.7. Apporte un appui technique auprès des éleveurs partenaires

7.1.8. Règle des matériels en fonction des plans d'essais

7.1.9. Réalise des sélections

7.1.10. Réalise le suivi zootechnique des essais en élevage et en station

7.1.11. Identifie des anomalies et des incidents liés au respect des protocoles

7.1.12. Utilise des méthodes d'aide à la décision multicritères (MDCA)

7.1.13. Adapte la conduite des essais en fonction des aléas

7.1.14. Collecte et enregistre des données en respectant les bonnes pratiques d'expérimentation (BPE)

7.1.15. Peut contribuer à la définition des facteurs étudiés et du protocole

7.1.16. Peut contribuer à la description des systèmes et finalités de l'expérimentation

7.2. Interprète et valorise des résultats d'essais et d'enquêtes

7.2.1. Évalue la validité et la fiabilité des informations recueillies

7.2.2. Interprète des résultats au regard des attentes des commanditaires

7.2.3. Apprécie la faisabilité technique et la cohérence zootechnique des résultats

7.2.4. Compare des résultats à d'autres essais ou références

7.2.5. Analyse des facteurs de progrès

7.2.6. Rédige des synthèses

7.2.7. Communique sur les résultats obtenus et les performances des systèmes

7.2.8. Communique sur le domaine de validité des résultats et les suites à donner

7.2.9. Assure la traçabilité de l'évolution des systèmes d'élevage étudiés

7.2.10. Capitalise et valorise des retours d'expérience

7.2.11. Réalise le suivi technique, administratif et financier des activités de recherche, d'expérimentation et de sélection

8. ACCOMPAGNEMENT SOCIOTECHNIQUE DES ÉLEVEURS, DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES

8.1. Mobilise des moyens et des outils d'accompagnement

8.1.1. Identifie des éleveurs et des entreprises en démarche de transition

8.1.2. Identifie des dispositifs d'accompagnement et des solutions de financement

8.1.3. Analyse des stratégies, des logiques et des jeux d'acteurs

8.1.4. Analyse des pratiques d'élevages agroécologiques et durables

8.1.5. Produits des connaissances, des données contextualisées et des références

- 8.1.6. Valorise des essais, des enquêtes, des expérimentations et des références
- 8.1.7. Met en œuvre des actions de démonstration et des visites d'entreprises
- 8.1.8. Réalise des actions de formation, de communication et des animations
- 8.1.9. Capitalise et valorise des retours d'expérience
- 8.1.10. S'implique dans des réseaux, des appels à projets et des démarches collectives

8.2. Accompagne des éleveurs et des entreprises

- 8.2.1. Gère un portefeuille d'entreprises agricoles
- 8.2.2. Réalise le suivi technique, administratif, commercial et logistique de la clientèle
- 8.2.3. Effectue des visites d'élevages et réalise des tours de plaine
- 8.2.4. Identifie des problématiques à enjeux et des questionnements de décideurs
- 8.2.5. Analyse des demandes et des besoins d'accompagnement
- 8.2.6. Accompagne la réalisation du suivi technico-économique des élevages
- 8.2.7. Accompagne la réalisation de diagnostics multicritères
- 8.2.8. Accompagne l'émergence et la reconnaissance de démarches collectives
- 8.2.9. Accompagne des démarches de reconception de systèmes d'élevages
- 8.2.10. Organise des temps d'échanges entre éleveurs, techniciens et partenaires
- 8.2.11. Anime des collectifs, des réunions techniques et des comités de pilotage
- 8.2.12. Coordonne des réponses à appels à manifestation d'intérêt et à appels à projets
- 8.2.13. Construit des coopérations et des partenariats
- 8.2.14. Réalise le suivi des conventions, des demandes d'aides et de subventions, des financements et des facturations
- 8.2.15. Informe les éleveurs sur leurs obligations et les bonnes pratiques d'élevage en matière de biosécurité, de qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE) et de bien-être animal
- 8.2.16. Formule des préconisations techniques, tactiques et stratégiques
- 8.2.17. Accompagne des démarches d'agrément, de labellisation et de certification

8.3. Réalise des audits et des contrôles en élevage et en entreprise

- 8.3.1. Réalise des audits et des contrôles liés à des cahiers des charges (SIQO et privés) et à la réglementation
- 8.3.2. Réalise des examens documentaires et de marchandises
- 8.3.3. Réalise des prélèvements de produits
- 8.3.4. Caractérise des niveaux de contamination (maladies, parasites et nuisibles)
- 8.3.5. Collecte des données en élevages et en entreprises
- 8.3.6. Vérifie la conformité du fonctionnement des appareils de contrôle
- 8.3.7. Recherche les causes d'anomalie dans les données
- 8.3.8. Enregistre et transmet des données de contrôles
- 8.3.9. Établit des documents administratifs liés aux contrôles
- 8.3.10. Délivre des attestations de contrôle et des certificats
- 8.3.11. Rédige des comptes rendus de visite, des rapports d'audit et d'inspection
- 8.3.12. Restitue des audits
- 8.3.13. Explique des points de non-conformités
- 8.3.14. Analyse des contrôles et des écarts et, propose des actions d'amélioration
- 8.3.15. Participe à la mise à jour de systèmes documentaires
- 8.3.16. Élabore des fiches procédures dans le cadre du contrôle qualité

4- Liste des situations professionnelles significatives et finalités du travail

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives spécialisées (SPS) de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail. Les situations (SPS) sont regroupées en champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et le cadre réglementaire de l'activité.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Pilotage stratégique des systèmes d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic global d'un système d'élevage - Optimisation des résultats et des performances - Optimisation du travail au regard de sa rentabilité - Maîtrise des coûts d'élevage - Élaboration de stratégies d'adaptation aux aléas (climatiques, sanitaires, humain et économiques) 	Concevoir des systèmes d'élevage multi-performants et résilients
Organisation du travail et de son environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte et enregistrement des données de l'élevage - Planification de la production (élaboration d'un planning de travail, organisation d'un chantier, gestion et stockage des achats et des approvisionnements) - Régulation des automates, des équipements et des bâtiments - Organisation de la transformation d'un produit animal - Préparation d'un audit d'élevage ou d'un contrôle 	Améliorer l'efficacité, les conditions et les relations de travail pour atteindre les objectifs fixés dans le respect de la santé sécurité au travail et des règles de biosécurité
Expertise zootechnique des systèmes d'élevages	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'alimentation - Amélioration génétique du troupeau - Élaboration d'un plan de reproduction ou d'accouplement - Gestion intégrée de la santé animale - Optimisation du bien-être des animaux 	Améliorer la santé globale des élevages pour atteindre les performances zootechniques visées en optimisant les pratiques d'élevage

<p>Gestion intégrée des systèmes d'élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance, manipulations et interventions sur des animaux - Optimisation de la conduite des élevages à l'échelle du système de production et du territoire - Gestion des impacts environnementaux des systèmes d'élevage (azote, phosphore, nitrates, carbone, GES et biodiversité) - Valorisation des produits et services d'un élevage 	<p>Optimiser la gestion des systèmes d'élevage en valorisant les processus écologiques, les ressources locales et la complémentarité entre animaux et végétaux</p>
<p>Accompagnement sociotechnique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des freins et leviers culturels, zootechniques et sociotechniques au changement - Formulation d'un conseil technique, tactique ou stratégique - Appui technique à un projet d'entreprise, de filière ou de territoire - Analyse et valorisation de résultats d'essais ou d'enquêtes - Appréciation des points de non-conformité lors d'un audit ou d'un contrôle 	<p>Accompagner la prise de décision et la conduite du changement dans un contexte de transitions climatique, agroécologique et alimentaire</p>

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.

Il correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Les capacités sont donc de deux ordres :

- des capacités relevant du tronc commun identiques pour tous les brevets de technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture,*
- des capacités professionnelles spécifiques au brevet de technicien supérieur agricole « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil » identifiées à partir des situations professionnelles significatives.*

Liste des capacités attestées par le diplôme

Le diplôme atteste de l'atteinte des capacités ci-dessous. Chaque capacité globale relève soit du tronc commun, soit du domaine professionnel spécifique du BTSA métiers de l'élevage : développement, production, conseil et correspond à un bloc de compétences.

Capacités du Tronc commun des BTSA :

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 Se situer dans des questions de société

C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Construire son projet personnel et professionnel

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

C2.4 Conduire un projet

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés

C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

C3.2 Communiquer en langue étrangère

C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

Capacités professionnelles spécifiques du BTSA METIERS DE L'ELEVAGE

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Conduire des productions animales

C4.1 Proposer un processus de productions animales

C4.2 Adapter la conduite d'une production animale

C4.3 Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux

C4.4 **Evaluer** la performance globale du processus de production

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Piloter un système d'élevage

C5.1 Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux

C5.2 Evaluer le fonctionnement du système d'élevage

C5.3 Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Organiser l'activité de production

C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail

C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente

C6.3 Caractériser les opportunités de transformation des produits animaux et/ou les issues d'élevage

C6.4 Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Répondre à une problématique zootechnique située

C7.1 Analyser une situation zootechnique

C7.2 Elaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques

C7.3 Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Accompagner le changement socio technique

C8.1 Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement socio technique

C8.2 Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action visé et la stratégie élaborée

C8.3 Aider à la prise de décision

Blocs de compétences et capacités du tronc commun

Les évolutions du monde professionnel et de la société en général exigent des capacités d'employabilité et d'adaptabilité d'une part, d'engagement et de solidarité d'autre part. Le référentiel de compétences du tronc commun des BTS pose l'appréhension des enjeux professionnels, économiques et sociaux comme nécessaire pour devenir un professionnel responsable et un citoyen actif dans un contexte numérique, capable de s'ouvrir aux autres et au monde. Il permet aussi au diplômé d'envisager une poursuite d'études dans le cadre d'un projet personnel et professionnel réfléchi.

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Culture socio-économique
C1.2 Se situer dans des questions de société	Culture générale ouverte sur les enjeux du monde contemporain
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Argumentation et expression
Capacité 2 correspondant au bloc de compétences 2 : Construire son projet personnel et professionnel	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Pratiques favorisant l'entretien de soi et démarches collaboratives
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Accompagnement au projet personnel et professionnel
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles locales ou internationales, à des démarches innovantes
C2.4 Conduire un projet	Méthodologie de projet
Capacité 3 correspondant au bloc de compétences 3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	

Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Culture informationnelle
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Techniques de communication

Blocs de compétences et capacités professionnelles spécifiques du BTSA Métiers de l'élevage : développement, production, conseil

L'activité du futur diplômé s'inscrit dans différents territoires en termes de diversité de systèmes d'élevage, de typicité des produits. Il doit également intégrer les enjeux auxquels les acteurs du monde de l'élevage doivent répondre tant par les produits dans leur diversité, les processus de production mis en œuvre que par les services rendus.

Cette inscription dans des territoires dont le contour varie en fonction des enjeux et des porteurs d'enjeux demande une grande capacité d'adaptation de la part du professionnel qui doit proposer des réponses « sur mesure ».

Dans ce contexte d'évolution rapide de la place et des rôles de chacun des acteurs des territoires, la recherche de performance est une préoccupation forte et permanente pour le professionnel du secteur des productions animales.

En vue d'atteindre cette performance multiple (technico-économique, environnementale, sociale, sanitaire...), l'agroécologie dans ses aspects scientifiques, techniques et sociaux ; les attentes sociétales tout comme les préoccupations en terme de respect du bien-être animal constituent une assise solide pour guider la réflexion professionnelle des futurs diplômés.

Les tableaux suivants présentent la mise en relation des capacités et des savoirs mobilisés avec les champs de compétences et les situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel d'activités.

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences 4 : Conduire des productions animales

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Gestion intégrée des systèmes d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance, manipulations et interventions sur des animaux - Optimisation de la conduite des élevages à l'échelle du système de production et du territoire - Gestion des impacts environnementaux des systèmes d'élevage (azote, phosphore, nitrates, carbone, GES et biodiversité) - Valorisation des produits et services d'un élevage 	C4.1 : Proposer un processus de productions animales	Zootechnie générale et comparée Autonomie alimentaire Dynamique des écosystèmes d'élevage Conduite des productions animales et végétales Contexte économique des productions animales y compris la commercialisation des produits.
		C4.2 : Adapter la conduite d'une production animale	Conduite des productions animales et fourragères adaptées aux objectifs poursuivis
		C4.3 : Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux	-Conduite de productions animales -Bien-être animal -Santé et sécurité au travail - Ergonomie
		C4.4 : Évaluer la performance globale du processus de production	Analyse des performances technico-économiques Mesure des écarts, mobilisation de références

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences 5 : Piloter un système d'élevage

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
<p>Pilotage stratégique des systèmes d'élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic global d'un système d'élevage - Optimisation des résultats et des performances - Optimisation du travail au regard de sa rentabilité - Maitrise des coûts d'élevage - Élaboration de stratégies d'adaptation aux aléas (climatiques, sanitaires, humains et économiques) 	<p>C5.1 Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux</p>	<p>Connaissance des enjeux actuels et des limites. Indicateurs et modélisation du fonctionnement aux différentes échelles Mise en œuvre des politiques publiques à différentes échelles</p>
		<p>C5.2 Evaluer le fonctionnement du système d'élevage</p>	<p>Outil de diagnostic, forces et faiblesses des systèmes d'élevage Indicateurs et modélisation du fonctionnement aux différentes échelles Éléments de diagnostic stratégique et durabilité d'un système d'élevage Valorisation de diagnostics des systèmes d'élevage</p>
		<p>C5.3 Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage</p>	<p>Éléments de diagnostic de l'orientation stratégique d'un système d'élevage Changement de pratiques en réponse aux enjeux et aux transitions, notamment agro écologiques.</p>

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences 6 : Organiser l'activité de production

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
<p>Organisation du travail et de son environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte et enregistrement des données de l'élevage - Planification de la production (élaboration d'un planning de travail, organisation d'un chantier, gestion et stockage des achats et des approvisionnements) - Régulation des automates, des équipements et des bâtiments - Organisation de la transformation d'un produit animal - Préparation d'un audit d'élevage ou d'un contrôle 	<p>C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail</p>	<p>Diversité des combinaisons productives Choix et modalités d'acquisition des matériels et des équipements (en propriété, ETA, CUMA, Co pro) Organisation du travail en système d'élevage Collecte, enregistrement, traitement et valorisation de données. OAD Logiciels gestion de troupeaux, ERP</p>
		<p>C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente</p>	<p>Stockage d'approvisionnements et de produits Stratégie d'achat et de vente Enregistrements et traçabilité dans un processus d'amélioration, choix stratégique (OAD)</p>
		<p>C6.3 Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage</p>	<p>Stratégies de diversification Énergies des systèmes et transition énergétique Analyses physico-chimiques Produits animaux bruts et transformés</p>
		<p>C6.4 Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail</p>	<p>Qualité, sécurité, environnement Veille réglementaire et informationnelle Traçabilité Certification et labellisation Biosécurité</p>

Capacité 7 correspondant au bloc de compétence 7 : Répondre à une problématique zootechnique située

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Expertise zootechnique des systèmes d'élevages	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'alimentation - Amélioration génétique du troupeau - Gestion de la conduite de la reproduction ou d'accouplement - Gestion intégrée de la santé animale - Optimisation du bien-être des animaux 	C7.1 Analyser une situation zootechnique	Zootechnie fondamentale Biologie et physiologie animale. Biomolécules, Analyses physico-chimiques, oxydoréduction en milieu biologique Méthodologies pour déterminer et caractériser
		C7.2 Elaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques	Zootechnie fondamentale Biologie et physiologie animale. Biomolécules, Analyses physico-chimiques, oxydoréduction en milieu biologique Démarche de résolution de problème
		C7.3 Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique	Zootechnie fondamentale Biologie et physiologie animale. Biomolécules, Analyses physico-chimiques, oxydoréduction en milieu biologique Méthodologie d'analyse

Capacité 8 correspondant au bloc de compétence 8 : Accompagner le changement sociotechnique

Champs de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Accompagnement sociotechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des freins et leviers culturels, zootechniques et sociotechniques au changement - Formulation d'un conseil technique, tactique ou stratégique - Appui technique à un projet d'entreprise, de filière ou de territoire - Analyse et valorisation de résultats d'essais ou d'enquêtes - Appréciation des points de non-conformité lors d'un audit ou d'un contrôle 	C8.1 Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement sociotechnique	<p>Appropriation et évaluation d'initiatives, d'orientation ou d'un plan d'action.</p> <p>Attentes sociétales (consommation, territoire, marchés, filières).</p>
		C8.2 Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action visé et la stratégie élaborée	<p>Protocole expérimental (enquête, prototype.)</p> <p>Analyse statistique</p> <p>Compte rendu d'expérimentation, essais</p> <p>Présentation de résultats</p>
		C8.3 Aider à la prise de décision	<p>Gestion de projets</p> <p>Processus de prise de décision technique</p>

REFERENTIEL D'EVALUATION

*Le référentiel d'évaluation présente les modalités d'évaluation
et les critères retenus pour l'évaluation des capacités
du référentiel de compétences.*

Tableau des épreuves

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences.

L'organisation des épreuves prend en compte les modalités particulières de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires ainsi que pour les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) (1)
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF (2)
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime (3)

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation		
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)
E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF
E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF
E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF
E4	B4	Conduire des productions animales	ECCF	EPT	ECCF
E5	B5	Piloter un système de productions animales	ECCF	EPT	ECCF
E6	B6	Organiser l'activité de production	ECCF	EPT	ECCF
E7	B7	Répondre à une problématique zootechnique située	EPT		ECCF
E8	B8	Accompagner le changement socio-technique	EPT		ECCF

Modalités et critères d'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des capacités telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées ici par des critères sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Ces critères correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables. Ils devront être complétés par des indicateurs, définis par l'équipe pédagogique pour les ECCF ou par une grille nationale pour les évaluations terminales. Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Les modalités d'épreuves définies ci-dessous s'appliquent aux candidats hors CCF ne présentant que des évaluations ponctuelles terminales et à ceux combinant des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF). (1) (2)

Pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3), la certification est mise en œuvre uniquement sous forme d'évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation. Des capacités appartenant à des blocs différents peuvent être associées dans une même situation d'évaluation.

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	Critères d'évaluation
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio économique	Approche de la complexité socio-économique Analyse de transformations sociales et économiques
C1.2 Se situer dans des questions de société	Identification de débats de société actuels Elaboration de problématiques
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Développement d'un point de vue Maîtrise de la langue au service de l'argumentation

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) et pour les candidats hors CCF (2) :

E1 = Evaluation ponctuelle terminale écrite à partir d'un corpus documentaire visant à apprécier l'analyse du candidat et son argumentation dans le cadre d'un débat de société.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Construire son projet personnel et professionnel	Critères d'évaluation
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien être Implication dans une action collaborative
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle
C2.4 Conduire un projet	Planification d'une action dans la durée Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires Evaluation du projet

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 4 ECCF

C2.1 : ECCF Pratique et orale

C2.2 : ECCF Orale

C2.3 : ECCF Pratique, Ecrite et/ou Orale

C2.4 : ECCF Ecrite ou orale

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E2 = Evaluation ponctuelle terminale orale visant à apprécier la dimension réflexive du candidat sur la construction de son projet personnel et professionnel, sa capacité à tirer le bilan de son expérience et à se projeter en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 4 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés	Critères d'évaluation
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Utilisation raisonnée des systèmes d'information en fonction des besoins Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension / expression orale Compréhension / expression écrite
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité de l'information écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 3 ECCF

C3.1 : ECCF Pratique et écrite

C3.2 : ECCF permettant l'évaluation des 5 activités langagières dans la langue étrangère. L'épreuve atteste du niveau B2 du CECRL.

C3.3 : ECCF Pratique et écrite ou orale

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E3 = Evaluation ponctuelle terminale orale visant à évaluer les capacités de communication du candidat, notamment en langue étrangère.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes. Dans les tableaux, le nombre de lignes est à ajuster en fonction du nombre de capacités évaluées

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Conduire des productions animales	Critères d'évaluation
C4.1 Proposer un processus de productions animales	<ul style="list-style-type: none">- Qualité de l'analyse du contexte- Justification du processus de production proposé
C4.2 Adapter la conduite d'une production animale	<ul style="list-style-type: none">- Qualité des diagnostics agronomique et de fonctionnement du troupeau- Adaptation des choix techniques au contexte- Prévision des suites à donner
C4.3 Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux	<ul style="list-style-type: none">- Choix d'opérations techniques adaptées à la situation- Qualité de la réalisation d'opérations techniques- Qualité du suivi des opérations réalisées
C4.4 Évaluer la performance globale du processus de production	<ul style="list-style-type: none">- Qualité du choix des indicateurs de performance- Qualité de l'analyse- Identification des marges de progrès

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 4 ECCF

2 à 4 situations d'évaluation dont au moins une pratique sur le terrain pour l'évaluation de la capacité C4.3. Le(s) système(s) de production concerné(s) compte(nt) trois espèces support.

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E4 = Evaluation ponctuelle terminale orale reposant sur la conduite de processus de productions animales.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 4 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes. Au moins une pratique sur le terrain pour l'évaluation de la capacité C4.3. Le(s) système(s) de production concerné(s) compte(nt) trois espèces support.

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : : Piloter un système d'élevage	Critères d'évaluation
C 5.1 Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des enjeux associés aux systèmes d'élevage - Prise en compte des enjeux auxquels doit répondre le système - Modélisation de l'agroécosystème élevage - Identification des intérêts et des limites du système étudié - Prise en compte de la place des politiques publiques dans le fonctionnement des agroécosystèmes élevage
C5.2 Evaluer le fonctionnement du système d'élevage à différentes échelles	<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation du fonctionnement du système d'élevage - Analyse de la cohérence du système d'élevage - Qualité de l'évaluation multicritère du système d'élevage - Utilisation pertinente d'outils de diagnostic.
C5.3 Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Justifications, à différentes échelles, des évolutions stratégiques proposées -Hiérarchisation des évolutions stratégiques proposées - Identification des points de blocage éventuels

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 3 ECCF

2 à 3 situations d'évaluation s'appuyant sur un ou deux système(s) d'élevage différent(s)

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E5 = Evaluation ponctuelle terminale orale individuelle reposant sur des expériences vécues dans le domaine du pilotage d'un système d'élevage.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Organiser l'activité de production	Critères d'évaluation
C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des opérations - Mise en œuvre d'une veille technologique et réglementaire de qualité - Qualité de la collecte et du traitement des données - Qualité de l'information transmise
C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des éléments du marché - Prise en compte des potentialités de l'entreprise - Adéquation des activités mises en œuvre
C6.3 Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation de la situation et des opportunités - Analyse de la démarche

C6.4 Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la réglementation et des démarches de qualité - Qualité de l'analyse des risques contextualisée - Qualité des ajustements proposés
---	---

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) : 4 ECCF

2 à 4 situations d'évaluation qui privilégient des ECCF écrites ou orales s'appuyant sur des situations professionnelles réelles ou reconstituées pour les besoins de l'évaluation.

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF (2) :

E6 = Evaluation ponctuelle terminale orale reposant sur des situations professionnelles vécues.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 4 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Répondre à une problématique zootechnique située	Critères d'évaluation
C7.1. Analyser une situation zootechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation d'une problématique ou d'un questionnement en relation avec la situation zootechnique - Identification des points de vigilance et des leviers d'action potentiels
C7.2. Elaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la problématique - Qualité de la ou des démarche(s) proposée(s)
C7.3. Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'argumentation - Faisabilité de la ou des proposition(s) - Identification des points de vigilance et leviers d'action attachés aux solutions proposées

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) et les candidats hors CCF (2) :

E7 = Evaluation ponctuelle terminale écrite reposant sur l'analyse d'une ou deux problématique(s) zootechnique(s) située(s) dans un contexte professionnel et la formulation de conseils adaptés. Les ressources et démarches scientifiques et techniques mobilisées font partie intégrante de l'évaluation.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Accompagner le changement sociotechnique	Critères d'évaluation
C8.1 Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement sociotechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'analyse du plan d'action - Mise en évidence des implications sociotechniques du plan d'action - Cohérence de la mise en œuvre du plan d'action dans le contexte
C8.2 Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action visé et la stratégie élaborée	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la mise en œuvre et du suivi d'expérimentations, d'essais ou d'enquêtes - Rigueur du traitement des données issues du terrain - Interprétation des données
C8.3 Aider à la prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de résultats - Formulation du conseil

Modalités d'évaluation pour les candidats bénéficiant du CCF (1) et les candidats hors CCF (2) :

E8 = Evaluation ponctuelle terminale orale reposant sur une(des) situation(s) professionnelle(s), se rapportant à un plan d'action impliquant un processus de changement et/ou d'adaptation sociotechnique, vécue(s) par le candidat durant sa formation.

Modalités d'évaluation pour les candidats relevant d'une organisation semestrialisée (3) : 3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation présente les situations et les activités de formation mobilisables en établissement et en milieu professionnel.

Il donne des informations sur les attendus de la formation, les savoirs mobilisés et les contenus des enseignements pour l'atteinte des capacités.

Présentation et architecture de la formation

Domaines de formation

La formation est structurée en deux domaines d'enseignements, le domaine du tronc commun pour toutes les spécialités de BTSA et le domaine professionnel spécifique à chacune des spécialités.

Elle est présentée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de compétences.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises
- les disciplines mobilisées hors activités pluridisciplinaires.

Domaine du tronc commun :

Il regroupe trois modules :

- M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2 : Construction du projet personnel et professionnel
- M3 : Communication

Domaine professionnel spécifique à la spécialité Métiers de l'élevage : développement, production, conseil:

Il regroupe cinq modules :

- M4 : Conduite des productions animales
- M5 : Pilotage d'un système d'élevage
- M6 : Organisation de l'activité de production
- M7 : Expertise zootechnique
- M8 : Accompagnement sociotechnique

Les enseignements d'initiative locale (EIL)

Les établissements disposent d'un potentiel horaire de 87 h pour mener des enseignements d'initiative locale (EIL), construits en fonction des opportunités locales, du contexte territorial ou d'initiatives diverses, en lien avec des réalités sociales, culturelles, linguistiques, scientifiques ou techniques de la spécialité du BTSA.

Ce potentiel horaire peut être scindé en deux mais chacun des EIL doit disposer d'un minimum horaire suffisant pour donner de la cohérence aux projets proposés.

Ces enseignements sont évalués dans le cadre de la capacité « C2.3 S'adapter à des enjeux ou contextes particuliers ».

Dans tous les cas, ces enseignements doivent avoir été validés avant le début de la formation soit dans le cadre de l'habilitation délivrée pour la mise en œuvre de la formation dans une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime soit, pour les autres dispositifs de formation, dans le cadre

de la procédure de validation des EIL par la DRAAF. Une note de service précise les procédures retenues pour l'élaboration et l'habilitation ou la validation de ces enseignements.

Les activités pluridisciplinaires

Les activités pluridisciplinaires concourent à l'acquisition des capacités visées par le diplôme, en permettant notamment une vision systémique et croisée entre plusieurs disciplines relatives à des thématiques particulières.

La latitude est laissée aux équipes pédagogiques pour la construction des projets pluridisciplinaires en fonction du contexte, de la stratégie de l'équipe ou des opportunités, à partir des thématiques et des finalités définies dans le tableau en fin de référentiel.

Ces activités bénéficient d'un potentiel horaire étudiant de 174 h dont l'organisation dans le temps est laissée à l'initiative des équipes. Un temps minimum par thématique est indiqué afin de permettre une mise en œuvre cohérente des projets pluridisciplinaires.

Il n'y a pas d'évaluation certificative propre à la pluridisciplinarité, cette modalité de formation concourant, au même titre que les enseignements disciplinaires, les stages, les périodes en entreprise à l'acquisition de savoirs et savoir-faire. Néanmoins, les acquis correspondant à ces activités pourront être mobilisés lors des évaluations formatives et/ou certificatives relatives aux capacités visées.

Le voyage d'étude

Un voyage d'étude en France ou à l'étranger peut être organisé au cours du cycle de formation. Il peut s'inscrire dans les modules professionnels et/ou ceux du tronc commun.

Il permet plus particulièrement aux étudiants ou apprentis de découvrir d'autres pratiques professionnelles ou d'appréhender des enjeux différents de ceux vus localement.

Plus largement, et selon sa durée, son organisation et sa localisation en France ou à l'étranger, il peut aussi participer à l'enrichissement et à l'ouverture à d'autres cultures sur le plan humain et linguistique, au développement de l'aptitude au travail en équipe ou à l'intégration en milieu professionnel.

De plus, il peut contribuer à l'acquisition par l'étudiant ou l'apprenti de capacités dans le cadre de la construction de son projet personnel et professionnel.

Le voyage d'étude doit être organisé en veillant aux conditions et modalités de mise en œuvre, notamment en matière de sécurité en appliquant la réglementation en vigueur.

La mobilité académique internationale

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif semestrialisé tel que défini à l'article D. 811-139-5 du code rural et de la pêche maritime, l'équipe pédagogique peut prévoir qu'une partie de la formation soit réalisée, pour un ou plusieurs apprenants, dans le cadre d'une mobilité académique dans un établissement français ou étranger.

Cette mobilité académique ne peut être réalisée pour une durée inférieure à un semestre. Elle fait partie intégrante de la formation de l'apprenant et donne lieu à l'évaluation de capacités du référentiel de compétences. Prévus dans le cadre d'un accord formalisé entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil, elle donne lieu à la mise en place d'un plan individuel d'évaluation qui doit être validé par le président de jury en amont du départ de l'apprenant.

L'accueil d'étudiants étrangers, sur un ou deux semestres, dans l'établissement habilité peut également être prévu avec l'établissement partenaire dans le cadre d'un accord formalisé.

Qu'elle soit entrante ou sortante, la mobilité académique doit être mise en place dans le respect de la réglementation en vigueur pour le BTSA.

Les stages et la formation professionnelle

La durée totale de stage est fixée de 12 à 16 semaines dont 10 sur la période de scolarité qui peuvent être réalisées en France ou à l'étranger. Au-delà de 12 semaines de stage individuel, les stages peuvent être individuels ou collectifs.

Les stages correspondent à des périodes de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'apprenant :

- acquiert et développe des compétences professionnelles et sociales ;
- met en œuvre les acquis de sa formation ;
- définit et affine son projet personnel et professionnel.

Modalité de formation à part entière, les stages sont particulièrement en lien avec les modules professionnels ainsi qu'avec l'enseignement attaché à la capacité *C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel*.

Pour les candidats combinant des évaluations ponctuelles terminales et des évaluations certificatives en cours de formation, le stage est obligatoirement le support de l'évaluation terminale de l'épreuve E8. Il revient à l'équipe pédagogique de s'assurer que les lieux de stage et leurs durées respectives permettent de répondre aux attendus de l'épreuve E8.

Pour les candidats scolarisés dans des établissements habilités à appliquer le dispositif semestrialisé tel que défini à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime, les acquis du stage sont évalués dans le cadre des situations d'évaluation définies par l'équipe pédagogique en lien avec les capacités visées.

La mise en œuvre des stages impose le respect des obligations réglementaires en vigueur et en particulier la nécessité d'une convention appropriée entre l'étudiant, l'établissement de formation et l'organisme d'accueil. Cette convention est indispensable dès lors que l'étudiant réalise une période en milieu professionnel.

L'accompagnement des apprenants

L'accompagnement des apprenants au cours de la formation en BTSA répond à la nécessité de prendre en compte leur diversité, leur motivation, leurs attentes et leurs acquis antérieurs.

Quelle que soit l'origine scolaire des apprenants, et en particulier pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, la formation proposée doit viser leur réussite et l'obtention du diplôme du BTSA dans de bonnes conditions. Cet objectif s'intègre dans l'une des cinq missions de l'enseignement agricole affirmée par la loi d'orientation de 1999 concernant l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprenants.

L'organisation de la formation dans le temps, les activités proposées, la diversité des modalités pédagogiques, les stratégies de différenciation pédagogique, la valorisation et la consolidation des acquis antérieurs, notamment dans le domaine technique, l'exploitation de la complémentarité des profils au sein du groupe classe, constituent autant de leviers potentiels à mobiliser par l'équipe pédagogique pour favoriser la réussite de tous.

La formation intègre plus spécifiquement un enseignement à l'accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP) qui a pour but de faire acquérir les compétences nécessaires à la construction de son projet par l'apprenant. Il

vise ainsi à aider l'étudiant à faire les choix les plus appropriés en matière de stage en entreprise, éventuellement à l'étranger, de mobilité académique, d'engagements personnels, ... en lien avec ce projet.

La santé-sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels. L'apprenant doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé et sa sécurité et celles de son entourage. Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort, de respect des règles de biosécurité dans des situations professionnelles.

La formation professionnelle poursuit un double objectif : enseigner en sécurité et éduquer à la santé et à la sécurité au travail. Elle a une double finalité : la sécurité immédiate de l'apprenant et la prévention des risques par l'éducation.

La formation professionnelle de ce diplôme permet la délivrance d'une attestation valant les certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) selon les modalités précisées par arrêté.

La formation professionnelle de ce diplôme permet la délivrance d'une attestation valant les certificats d'aptitude au transport des animaux vivants (CAPTAV) selon les modalités précisées par arrêté.

La formation professionnelle de ce diplôme permet la délivrance du certificat individuel pour les différentes activités du CERTIPHYTO selon les modalités précisées par arrêté.

L'organisation pédagogique

Dans le respect des documents réglementaires inhérents à la spécialité Métier de l'élevage, développement, production, conseil du BTSA (arrêté portant création du diplôme, référentiel de diplôme, notes de service), l'équipe pédagogique a la liberté de concevoir et d'organiser le déroulement de la formation en intégrant diverses modalités pédagogiques : cours, activités pratiques, visites, activités pluridisciplinaires, stages, voyage d'étude, ...

Pour les voies de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la durée de la formation est modulée conformément au décret portant règlement général du BTSA.

Pour les candidats de la voie scolaire bénéficiant de conditions particulières, la durée de la formation, y compris la durée du stage, peut être aménagée selon les modalités prévues par arrêté ministériel.

Dans le cadre de la mise en œuvre des enseignements dans une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime pour les établissements habilités, la formation est organisée en quatre semestres comportant chacun des unités d'enseignement (UE), construites par les équipes.

Chaque unité d'enseignement (UE) comporte un ensemble cohérent d'enseignements concourant à l'acquisition de capacités du référentiel. La/Les capacité(s) visée(s) par unité d'enseignement fait/ont l'objet d'une évaluation certificative en cours de formation sur la base d'une situation d'évaluation (SE) cohérente avec cette unité.

Présentation des modules de formation

Domaine du tronc commun :

- M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- M2 : Construction du projet personnel et professionnel
- M3 : Communication

Domaine professionnel spécifique à la spécialité :

- M4 : Conduite des productions animales
- M5 : Pilotage d'un système d'élevage
- M6 : Organisation de l'activité de production
- M7 : Expertise zootechnique
- M8 : Accompagnement sociotechnique

M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui

Rappel des capacités visées

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 Se situer dans des questions de société

C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

Finalités de l'enseignement

Il s'agit de former des citoyens actifs et responsables.

L'enseignement doit permettre d'approcher la complexité du monde d'aujourd'hui et de comprendre les évolutions de la société par l'exercice d'un esprit vigilant et critique.

L'appropriation d'une culture, notamment socio-économique, en lien avec des questions sociétales et des controverses relatives aux domaines professionnels ou non, vise à faire repérer les valeurs en jeu, à questionner les références acquises et à confronter les opinions pour en faire émerger les complémentarités et les divergences.

La formation au jugement éclairé doit conduire à construire et défendre une prise de position argumentée dans une langue claire, précise et nuancée, en particulier à l'écrit.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Sciences économiques, sociales, et de gestion
Français
Education socioculturelle

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur des activités pluridisciplinaires intra et/ou inter-modulaires permettant de confronter des points de vue sur des questions de société qui relèvent soit de l'étude du thème culturel et socio-économique défini par note de service soit de toute autre question de société, notamment celles en lien avec le domaine professionnel.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Approche de la complexité socio-économique Analyse de transformations sociales et économiques	Culture socio-économique	Sciences économiques, sociales, et de gestion

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement permet à l'étudiant de comprendre la réalité socio-économique du monde contemporain, d'analyser les déterminants des transformations de la société et d'en percevoir les enjeux de nature socio-économique. Il mobilise des notions et mécanismes propres aux sciences sociales et économiques et permet d'appréhender la dynamique économique.

On attend de l'étudiant qu'il soit en capacité de problématiser des questions de société pour en dégager les enjeux de nature socio-économique.

Attendus de la formation

Approche de la complexité socio-économique du monde contemporain

Prise en compte des notions et mécanismes économiques incluant des bases juridiques sur l'organisation de l'Etat, de la justice et du droit du travail

Identification des principaux courants de pensée économique et approche sociologique

Compréhension de la dynamique économique

Analyse et mobilisation de données économiques et sociales pour caractériser la situation économique et sociale actuelle

Analyse de différentes transformations sociales et économiques

Identification et questionnement des causes de transformations sociales et économiques

Evaluation des conséquences sociales et économiques

Appréhension des enjeux de nature socio-économique associés, enjeux liés à la création et à la répartition de la richesse, à la croissance économique, aux marchés (emploi, prix, capitaux...), aux régulations, à la mondialisation et au développement durable...

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.2 Se situer dans des questions de société	Identification de débats de société actuels Élaboration de problématiques	Culture générale ouverte sur les enjeux du monde contemporain	Sciences économiques, sociales, et de gestion Français Education socioculturelle

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement permet de s'approprier une culture générale nécessaire à la vie citoyenne et professionnelle.

On attend de l'étudiant qu'il soit en capacité d'analyser et de confronter des opinions et des faits en lien avec des questions de société et d'en faire émerger des problématiques. Ces questions peuvent concerner le domaine professionnel. Elles peuvent aussi s'appuyer sur le thème culturel et socio-économique précisé par note de service.

On ne demande pas aux étudiants de prendre position mais d'appréhender avec curiosité, rigueur et objectivité des questionnements qui traversent la société, pour comprendre leur complexité.

Attendus de la formation

Repérage et analyse des éléments en jeu en lien avec les questions de société visées

Recueil des idées et des faits en lien avec les questions de société visées

Mobilisation des connaissances et confrontation des approches (culturelles, socio-économiques, philosophiques, littéraires...) pour clarifier les notions et les positions débattues

Formulation de problématiques liées aux questions de société visées

Délimitation et pertinence du champ du questionnement

Enoncé précis des problématiques

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Développement d'un point de vue Maîtrise de la langue au service de l'argumentation	Argumentation et expression.	Français Education socioculturelle

Conditions d'atteinte de la capacité

La formation vise à développer l'exercice d'un jugement réfléchi nécessaire pour devenir des citoyens actifs, acteurs et responsables.

On attend de l'étudiant qu'il soit capable de prendre position dans un débat de société et de construire une argumentation pour la défendre. Ces débats peuvent être en lien avec le domaine professionnel. Ils peuvent aussi être en lien avec le thème culturel et socio-économique précisé par note de service.

La maîtrise de la langue au service de l'argumentation, en particulier à l'écrit, est une capacité attendue.

Cette capacité est corrélée à la C1.2 envisagée en amont lorsque le support est une question de société en lien ou pas avec le thème culturel et socio-économique.

Attendus de la formation

Argumentation

Choix d'une stratégie argumentative (convaincre ou persuader, choix d'une progression argumentative, prise en compte de la dimension dialogique du discours argumentatif) en fonction du destinataire, du contexte et de la situation

Choix des arguments et des illustrations

Expression

Respect des codes de la langue pour rendre compte d'une pensée précise et nuancée

Adaptation de la langue au destinataire et au contexte

M2 : Construction du projet personnel et professionnel

Rappel des capacités visées

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 : Construire son projet personnel et professionnel

C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel

C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

C2.4 Conduire un projet

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement vise à développer l'autonomie, l'initiative, la responsabilisation, la prise en compte de l'autre et du contexte, en privilégiant une approche collaborative. Il s'agit d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet qui s'inscrit dans la durée, dans une perspective d'insertion sociale, professionnelle et d'épanouissement.

Cela nécessite :

- la construction d'un rapport durable à une bonne santé physique et psychologique, au bien-être et à la solidarité, par une meilleure connaissance de soi et de ses limites ;
- la connaissance du monde professionnel et l'adaptabilité à ses évolutions ; l'insertion dans le monde du travail sous-entend la capacité au travail collaboratif, le respect des règles et des usages d'une organisation sociale et l'adoption d'une posture adaptée ;
- l'acquisition d'une culture de la sécurité, pour soi et pour les autres, dans les domaines personnels, professionnels et sociaux ;
- l'appropriation des fondements d'une démarche de projet.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Education physique et sportive
Education socioculturelle
Non affecté : accompagnement au projet personnel et professionnel
Non affecté : enseignement d'initiative locale (EIL)

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences en stage, sur des activités pluridisciplinaires, intra et/ou inter-modulaires, sur des visites, des voyages d'étude, ... qui contribuent à la construction du projet de l'apprenant.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	-Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être -Implication dans une action collaborative	Pratiques favorisant l'entretien de soi et démarches collaboratives	Education physique et sportive

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il soit sensibilisé à l'importance d'adopter un mode de vie actif et solidaire et de s'y engager :

- Un mode de vie actif intègre la pratique de diverses activités physiques, de fréquence, de durée et d'intensité variables, au bénéfice de la santé, du bien-être et du plaisir d'agir.

- Un mode de vie solidaire repose sur des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que l'étudiant l'intègre dans sa vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de lui faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarité.

Attendus de la formation

La connaissance de soi

Identification, analyse et gestion de sensations physiques, physiologiques et psychologiques

Evaluation de ses ressources par différents tests

Identification des préférences en termes de type de pratique physiques et sportives

Le « Savoir s'entraîner et s'entretenir »

Procédures d'échauffement et de récupération adaptées

Préparation physique, physiologique et psychologique

Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, obésité...)

La collaboration/coopération pour progresser seul ou en groupe

Interactions de soutien et d'entraide dans un cadre bienveillant et solidaire

- Qualité de l'attitude, de l'implication dans le travail collaboratif
- Question de la sécurité pour soi et pour autrui dans la pratique physique et sportive
- L'autonomie dans le processus d'apprentissage physique et sportif**
- Les choix, la prise d'initiative, la responsabilisation, la démarche réflexive pour apprendre
- Gestion du degré d'investissement en cours et en dehors du cours
- Utilisation d'un carnet de suivi dans sa pratique

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel - Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes 	Accompagnement au projet personnel et professionnel	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets

Conditions d'atteinte de la capacité

L'accompagnement constitue une aide à la maturation du projet personnel et professionnel de l'étudiant pour affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion.

On vise ainsi la capacité de l'étudiant à acquérir une posture professionnelle et à s'adapter à des mondes professionnels en évolution constante. Le projet professionnel s'inclut dans un projet personnel plus global en lien avec la place qu'il souhaite occuper dans la société.

Attendus de la formation

- Analyse des attentes, exigences et opportunités des milieux professionnels pour s'y insérer**
- Connaissance des métiers : typologie et évolution (métiers émergents, en tension, en mutation, en développement...)
- Identification des parcours de formation (initiale ou continue) pouvant conduire à ces métiers et leurs exigences
- Connaissance des réseaux professionnels et de la constitution de réseaux
- Connaissance des fondamentaux d'une situation professionnelle et de l'exercice de l'emploi
- Techniques de recherche d'emploi

Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes

Appropriation des démarches et outils de l'accompagnement au projet personnel et professionnel

Identification et reconnaissance de ses ressources personnelles

Formalisation et valorisation de ses capacités et de ses expériences vécues

Adaptation aux attentes d'un poste, d'une mission, d'une tâche

Identification du positionnement hiérarchique et fonctionnel au sein d'une équipe de travail

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	-Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers -Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Attendus de la formation

Cet enseignement est construit par l'équipe en fonction des opportunités locales, du contexte territorial ou d'initiatives diverses, y compris internationales. L'établissement prévoit les situations pédagogiques adaptées : cours, activités pratiques, périodes de stages, voyage d'étude, visites, ... Des personnes extérieures à l'établissement peuvent être associées à sa réalisation. La mobilisation des diverses disciplines est fonction des projets proposés.

Les attendus de la formation sont définis par les équipes pédagogiques selon les projets proposés par les établissements

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C 2.4 Conduire un projet	-Planification d'une action dans la durée -Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires -Evaluation du projet	Méthodologie de projet	Education socioculturelle

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend des apprenants qu'ils soient capables d'anticiper, d'organiser et d'évaluer une action conduite dans la durée.

La capacité à conduire un projet demande que l'apprenant s'inscrive dans une démarche coopérative en faisant preuve d'autonomie, d'initiative et de responsabilisation. L'auto-évaluation, la remise en question et les qualités d'adaptation sont à mobiliser.

Les projets conduits pourront se déployer en lien avec le domaine professionnel.

Les supports réalisés dans le cadre du développement de cette capacité pourront l'être en lien avec la capacité 3.3.

Attendus de la formation

Conduite de projet

Animation de groupe (innovation, créativité, régulation ...)

Participation active à des réunions

Préparation, conduite et compte rendu de réunions

Identification, planification et phasage de tâches

Conduite d'entretiens et techniques d'enquête

Elaboration de critères et d'indicateurs pour l'évaluation

Élaboration et mobilisation d'outils et de ressources dans les domaines suivants

Organisation collaborative du travail

Planification du travail

Gestion des moyens

Administration du projet

Evaluation du projet

M3 : Communication

Rappel des capacités visées

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 : Communiquer dans des situations et contextes variés

C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

C3.2 Communiquer en langue étrangère

C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement a pour but de développer des compétences dans le champ de la communication, en français et en langue étrangère, avec une visée à la fois sociale et professionnelle. Il contribue à approfondir une culture informationnelle afin d'avoir un regard critique sur la compréhension de l'information et de ses nouveaux acteurs compte tenu de l'évolution des technologies numériques.

Il s'agit de savoir construire et cibler des messages en utilisant différents langages. La communication orale est fondamentale.

En langue étrangère, en particulier, l'accent est mis sur les compétences favorisant l'employabilité, dans un contexte de mobilité accrue, (à l'international notamment), de poursuite d'études et de formation tout au long de la vie.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Information-documentation
Langue étrangère
Education socioculturelle

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur toutes les activités supports qui mettent en œuvre une situation de communication sociale ou professionnelle. Les activités pluridisciplinaires mobiliseront en particulier le français pour la communication.

La réalisation de voyages d'étude ou de stages (individuels ou collectifs) dans un pays étranger, les mobilités académiques dans des établissements de formation à l'étranger ou l'accueil de publics étrangers peuvent contribuer aux développements des compétences attendues.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Utilisation raisonnée des systèmes d'information en fonction des besoins Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication	Culture informationnelle	Information-documentation

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il soit capable, quand il désire agir (dans le cadre de projets personnels ou professionnels) ou mieux comprendre le monde qui l'entoure, de prendre conscience que certaines connaissances, soit lui manquent, soit doivent être précisées ou confirmées.

Au terme de cet enseignement, l'étudiant est en capacité de chercher l'information qui lui fait défaut en choisissant les systèmes d'information adaptés, de décrypter l'information, de la traiter pour un usage ciblé en vue de la communiquer dans un contexte social ou professionnel.

Attendus de la formation

Repérage, analyse et expression de besoins d'information pour soi et pour d'autres

Mobilisation des caractéristiques de la notion d'information dans une situation de communication

Caractérisation de la notion de document

Utilisation raisonnée des systèmes d'information

Identification des principes d'un système d'information et de ses éléments constitutifs

Maîtrise des différentes étapes d'un système d'information

Traitement et sélection de l'information en vue de sa communication

Maîtrise des circuits et contextes de production, d'édition et de diffusion de l'information

Analyse de l'information : condensation et indexation, évaluation de la qualité

Organisation de l'information et mise en œuvre de sa diffusion en réponse aux besoins d'information dans des situations de communication

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension et expression orale Compréhension et expression écrite	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle	Langue étrangère

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il mobilise des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère, dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités (compréhension et expression écrites ; compréhension orale ; expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au CECRL est le niveau B2.

Attendus de la formation

Maîtrise de connaissances lexicales, phonétiques, prosodiques et syntaxiques relatives à une grande gamme de sujets (actualités, techniques) avec une visée actionnelle

Développement de l'aisance dans différentes situations de communication, en donnant la priorité à l'expression orale

Enrichissement des connaissances culturelles avec une visée d'insertion (sociale et professionnelle) afin d'interagir avec des étrangers (notamment dans le cadre de mobilités) en favorisant les situations authentiques

Développement de l'autonomie notamment à l'aide des technologies de l'information et de la communication

Élaboration de stratégies de médiation linguistique

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité de l'information écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation	Techniques de communication	Education socioculturelle Information-documentation

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'étudiant qu'il soit capable de raisonner des choix, d'élaborer des stratégies de communication afin de délivrer des messages adaptés à un public ciblé.

Cela nécessite de mobiliser des savoirs théoriques, des techniques et des outils adaptés aux besoins d'une situation de communication. Toutes les activités qui mettent en œuvre une situation de communication sociale ou professionnelle peuvent constituer un support potentiel à mobiliser.

Attendus de la formation

Elaboration d'une stratégie de communication raisonnée

Notions de communication interpersonnelle et visuelle

Analyse du contexte de communication

Formalisation des objectifs

Construction de la démarche de communication, choix des supports

Définition des indicateurs de résultats

Planification de la diffusion

Mise en œuvre de la démarche de communication

Elaboration de messages : oraux, écrits, visuels

Création de supports

Evaluation et mesure de l'efficacité

Adaptation et remédiation

Rappel des capacités visées

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Conduire des productions animales

C4.1 : Proposer un processus de productions animales

C4.2 : Adapter la conduite d'une production animale
C4.3 : Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux

C4.4 : Évaluer la performance globale du processus de production

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Gestion intégrée des systèmes d'élevage » dont la finalité est d'« Optimiser la gestion des systèmes d'élevage en valorisant les processus écologiques, les ressources locales et la complémentarité entre animaux et végétaux ».

La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

L'enseignement vise à faire acquérir la maîtrise de la conduite de processus de productions animales. Dans le domaine des productions animales, on évoque parfois le terme de schéma de production ou cycle de production. Plus simplement, on parle de mise en œuvre logique et ordonnée d'un ensemble d'opérations techniques relatives à une production.

A partir des espèces étudiées, l'apprenant s'approprie et met en œuvre progressivement les processus de production animale s'y rapportant.

Le module M4 « conduite des productions animales » s'appuie sur des situations professionnelles en lien avec une diversité de système d'élevage, d'objectifs et de modes de production. Il s'agit d'amener les apprenants à s'approprier les différentes manières de conduire une production animale y compris sa ressource alimentaire et les parcours mais aussi à repérer les déterminants tant internes qu'externes à l'organisation d'un élevage qui guident les choix sociotechniques à l'échelle du processus de production.

Les choix techniques réalisés et leur mise en œuvre doivent aussi prendre en compte les orientations stratégiques prises à l'échelle de l'exploitation d'élevage.

Le respect des réglementations, mais aussi des règles relatives à la sécurité des personnes et des biens, à la santé des consommateurs et à la protection de l'environnement font, dans ce module comme dans les autres modules professionnels, l'objet d'une attention particulière.

L'approche s'appuie sur trois supports animaux (un herbivore polygastrique + un monogastrique + une autre espèce en fonction des réalités territoriales mais relevant bien du champs d'activité du technicien supérieur en élevage (cf référentiel d'activités)

Cet enseignement vise à doter l'apprenant des outils et méthodes qui vont lui permettre de :

- justifier ses choix d'espèces, de races et de techniques en prenant en compte les caractéristiques du milieu ;
- réaliser et justifier l'ensemble des opérations techniques de la conduite de processus de productions animales ;
- choisir des espèces végétales qui répondent aux besoins des animaux/de l'élevage et dimensionner les surfaces cultivées associées à l'élevage ;
- optimiser la valorisation des surfaces associées à l'élevage ;
- réaliser et justifier des opérations techniques sur les cultures associées à l'élevage ;
- intervenir sur les animaux dans le respect du bien-être animal et des conditions de sécurité des opérateurs tout en organisant le chantier de manière ergonomique ;

- mobiliser les outils de gestion technico économique et d'analyse de la rentabilité pour l'ensemble des choix et opérations techniques envisagées.
- intégrer les paramètres de durabilité.
- prendre en compte le facteur travail et sécurité dans les composantes organisationnelles des opérations de conduite de productions animales.
- porter une analyse argumentée sur la modification d'un paramètre technique ou environnemental de conduite de production.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Sciences et techniques agronomiques : Productions animales
Sciences et techniques agronomiques : Productions végétales
Sciences économiques et de gestion : Gestion d'entreprise
Sciences et techniques des équipements

Autres activités supports potentielles

Des visites techniques et d'entreprises, des interventions de professionnels, des démonstrations d'utilisation de logiciels professionnels, des sorties de découverte de territoires, des travaux pratiques en exploitation d'élevage ou atelier pédagogique et la réalisation de chantiers participent à la construction de cet enseignement ancré sur des situations concrètes.

Les périodes de formation en milieu professionnel et la pluridisciplinarité intra ou inter-modulaire participent à l'enseignement de ce module.

Ce module est potentiellement concerné par l'ensemble des thématiques pluridisciplinaires.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1. Proposer un processus de productions animales	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'analyse du contexte - Justification du processus de production proposé 	Zootechnie générale et comparée Autonomie alimentaire Dynamique des écosystèmes d'élevage Conduite des productions animales et végétales Contexte économique des productions animales y compris la commercialisation des produits.	Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Sciences et techniques agronomiques : Productions végétales Sciences économiques et de gestion

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant choisit et justifie, dans son contexte professionnel, un processus de productions animales en accord avec les objectifs et enjeux associés et s'il explicite les règles de décision et justifie en les argumentant ses choix techniques.

Attendus de la formation

Analyse de contexte

Identification des enjeux dans une vision prospective

Cycles de reproduction / production

Stratégies de conduite du troupeau sur le cycle reproduction / production

Stratégies de mise en place, de conduite et de valorisation des ressources fourragères

Prise en compte du contexte, des enjeux et des valeurs de l'éleveur pour faire des propositions de processus de production

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2. Adapter la conduite d'une production animale	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des diagnostics agronomique et de fonctionnement de troupeau - Adaptation des choix techniques au contexte - Prévion des suites à donner 	Conduite des productions animales et fourragères adaptées aux objectifs poursuivis	Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Sciences et techniques agronomiques : Productions végétales Sciences économiques sociales et de gestion Sciences et techniques des équipements

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant en autonomie, choisit, réalise et assure le suivi des opérations de conduite de production en lien avec les exigences de qualité, dans le respect de la réglementation, de l'environnement et du bien-être animal en mobilisant des outils d'aide à la décision et des indicateurs adaptés.

Attendus de la formation

Elaboration de diagnostics partiels

Diagnostic sur l'organisation des espaces de production et sur l'organisation du travail

Diagnostic parcellaire

Diagnostic fourrages

Diagnostic du système d'alimentation

Diagnostic bâtiment et équipements

Analyse de la réussite de la reproduction

Analyse de la maîtrise de la santé

Analyse de la qualité des produits animaux

Diagnostic de la performance économique

Elaboration d'un diagnostic global

Prise de décision tactique

Enregistrement de données

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3. Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Choix d'opérations techniques adaptées à la situation - Qualité de la réalisation d'opérations techniques - Qualité du suivi des opérations réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> Conduite de productions animales Bien-être animal Santé et sécurité au travail Ergonomie 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et techniques agronomiques : Productions animales

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant en situation professionnelle, manipule et intervient sur des animaux dans le respect des conditions garantissant le bien-être animal, la sécurité de l'opérateur et des règles de biosécurité.

Attendus de la formation

Risques liés aux intervention sur les animaux

Risques liés aux interventions et manipulations

Autres risques spécifiques

Réglementation

Prise en compte des particularités des animaux pour intervenir

Organes des sens et de la perception

Comportement spécifique des animaux

Interventions ciblées en fonction des types d'animaux

Intervention dans le cadre de la maîtrise de la santé

Calendrier sanitaire propre à l'animal ou au lot

Intervention visant au maintien de l'état de santé

Appréciation de l'animal à des étapes clés de la conduite

Place de l'animal dans le cycle de reproduction/production

Méthodes d'appréciation de l'animal aux étapes clés du cycle de reproduction/production

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.4: Évaluer la performance globale du processus de production	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du choix des indicateurs de performance - Qualité de l'analyse - Identification des marges de progrès 	Analyse des performances technico-économiques Mesure des écarts, mobilisation de références	Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Sciences économiques sociales et de gestion

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant mobilise et utilise en autonomie les outils appropriés à l'évaluation de la performance d'un processus de production et rend compte de la performance de ce processus suivant toutes les dimensions de la durabilité.

Attendus de la formation

Mesure et appréciation de la performance globale

Choix des indicateurs en lien avec le contexte

Mise en œuvre de l'évaluation de la performance

Regard critique sur la performance globale

Éléments de comparaison

Marge de progrès

M5 : Pilotage d'un système d'élevage

Rappel des capacités visées

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Piloter un système d'élevage

C 5.1 : Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux

C5.2 : Évaluer le fonctionnement du système d'élevage

C5.3 : Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Pilotage stratégique des systèmes d'élevage » dont la finalité est de « concevoir des systèmes d'élevage multi-performants et résilients ».

La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

L'élevage doit répondre aux grands enjeux auxquels fait face l'humanité en matière économique, sociale et environnementale.

L'enseignement vise à faire acquérir la capacité à évaluer et proposer des évolutions stratégiques d'un système d'élevage dans une perspective de durabilité et d'adaptation aux transitions et enjeux contemporains. Cela mobilise une approche holistique de la relation élevage et biosphère.

L'enseignement doit permettre à l'apprenant d'acquérir les méthodes et outils pour :

- positionner un système d'élevage dans sa capacité de réponse aux enjeux globaux (C5.1)
- mobiliser et valoriser les bons outils de diagnostic (C5.2)
- identifier les évolutions stratégiques possibles d'un système d'élevage (.3)

Disciplines mobilisées

Disciplines
Sciences et techniques agronomiques : Productions animales
Sciences et techniques agronomiques : Productions végétales
Sciences économiques sociales et de gestion
Histoire et géographie
Biologie-Ecologie

Autres activités supports potentielles

Des visites techniques et d'entreprises, des interventions de professionnels, des travaux d'enquête et de recherche et de réponse à des commandes professionnelles permettent d'ancrer l'enseignement dans des situations concrètes. Les périodes de formation en milieu professionnel et la pluridisciplinarité intra ou inter-modulaire participent à l'enseignement de ce module

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.1 Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des enjeux associés aux systèmes d'élevage - Prise en compte des enjeux auxquels doit répondre le système - Modélisation de l'agroécosystème élevage - Identification des intérêts et des limites du système étudié - Prise en compte de la place des politiques publiques dans le fonctionnement des agroécosystèmes élevage 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des enjeux actuels et des limites Indicateurs et modélisation du fonctionnement aux différentes échelles Mise en œuvre des politiques publiques à différentes échelles 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Sciences et techniques agronomiques : Productions végétales Histoire et géographie Sciences économiques sociales et de gestion Biologie-Ecologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même d'identifier les enjeux majeurs en lien avec l'élevage et de les prendre en compte dans son contexte professionnel pour identifier les adaptations possibles de son système d'élevage, Il doit être en mesure d'en dégager les intérêts et les limites en cohérence avec les politiques publiques liées à la préservation de l'environnement et de la santé.

Attendus de la formation

Enjeux liés à l'élevage

Identification des enjeux contemporains liés à l'élevage

Analyse des enjeux spécifiques

Enjeux territoriaux de l'adaptation des systèmes d'élevage

Etude du territoire et spécificités de l'élevage

Analyse des enjeux spécifiques au territoire

Représentation de l'agro écosystème élevage

Modélisation de l'agroécosystème d'élevage

Identification des points d'adaptation et de non adaptation

Etude des capacités de l'élevage à répondre aux enjeux

Les politiques publiques et l'élevage

Principes et diversité des politiques publiques

Cadre institutionnel des politiques publiques

Analyse et mobilisation de politiques publiques

Mobilisation d'outils d'adaptation des systèmes d'élevage

Participation et utilisation d'outils d'aide à l'adaptation

Appréhension des principes de la transition agroécologique

Leviers d'actions pour l'adaptation des systèmes d'élevage

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.2 Évaluer le fonctionnement du système d'élevage à différentes échelles	<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation du fonctionnement du système d'élevage - Analyse de la cohérence du système d'élevage - Qualité de l'évaluation multicritère du système d'élevage - Utilisation pertinente d'outils de diagnostic 	<ul style="list-style-type: none"> Outils de diagnostic, forces et faiblesses des systèmes d'élevage Indicateurs et modélisation du fonctionnement aux différentes échelles Eléments de diagnostic stratégique et durabilité d'un système d'élevage Valorisation de diagnostics des systèmes d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences économiques sociales et de gestion Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Sciences et techniques agronomiques : Productions végétales

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant mobilise les démarches et les outils adaptés qui permettent une évaluation complète et appropriée du fonctionnement et de la vulnérabilité du système d'élevage suivant toutes les dimensions de la durabilité. L'apprenant doit être en mesure de poser un regard critique sur les outils mobilisés et les paramètres qui entrent en compte.

Attendus de la formation

Analyse du pilotage stratégique d'un système d'élevage

Représentation du pilotage stratégique du système d'élevage

Evaluation du pilotage stratégique du système d'élevage

Analyse des orientations techniques liées au pilotage

Appréciation du pilotage stratégique

Réalisation d'un diagnostic de durabilité du système d'élevage

Evaluation de la vulnérabilité du système face aux enjeux

Évaluation de la situation technico-économique et financière d'un système d'élevage

Connaissance et utilisation des documents de gestion

Analyse économique et financière

Gestion de trésorerie

Les outils de gestion prévisionnelle

Evaluation de l'organisation et de la complémentarité des ateliers de production

Représentation des interrelations entre ateliers

Analyse de forces et faiblesses

Appréciation de la capacité de l'agroécosystème à répondre aux enjeux actuels

Mesure des leviers d'actions en réponse aux enjeux

Construction de scénarios appropriés au système d'élevage

Evaluation des actions retenues

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C 5.3 Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Justifications, à différentes échelles, des évolutions stratégiques proposées - Hiérarchisation des évolutions stratégiques proposées - Identification des points de blocage éventuels 	<p>Eléments de diagnostic de l'orientation stratégique d'un système d'élevage</p> <p>Changement de pratiques en réponse aux enjeux et aux transitions, notamment agroécologiques</p>	<p>Sciences et techniques agronomiques : Productions animales</p> <p>Sciences et techniques agronomiques : Productions végétales</p> <p>Sciences économiques sociales et de gestion</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, dans son contexte professionnel, est à même de proposer des éléments d'évolution appropriés et justifiés selon des axes stratégiques identifiés et hiérarchisés. Il doit également établir une planification prévisionnelle de cette évolution et un suivi d'indicateurs pertinents au regard des faiblesses identifiées lors du diagnostic global du système d'élevage.

Attendus de la formation

Proposition d'évolutions

Construction d'un scénario stratégique pour le système d'élevage

Utilisation d'outils de mise en œuvre et de pilotage stratégique

Analyse et Justification à l'échelle de l'entreprise et du territoire

Mesure des conséquences à l'échelle de l'entreprise et socio-territoriale

Evaluation économique et financière de l'orientation stratégique

Estimation des risques et points de blocage

Hiérarchisation des différentes hypothèses

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Organiser l'activité de production

C6.1 : Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail

C6.2 : Optimiser la politique d'achat et de vente

C6.3 : Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage

C6.4 : Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Organisation du travail et de son environnement » dont la finalité est d' « Améliorer l'efficacité, les conditions et les relations de travail pour atteindre les objectifs fixés dans le respect de la santé sécurité au travail et des règles de biosécurité ».

La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

L'enseignement, en lien étroit avec celui des modules M4 et M7, vise à outiller le technicien supérieur en élevage pour les opérations de conduite des processus d'approvisionnement qu'il est amené à mettre en œuvre dans le contexte organisationnel de son activité.

Il vise aussi à préparer l'apprenant à réfléchir à l'organisation de son travail, son efficacité pour atteindre les objectifs fixés.

De même, l'enseignement de ce module doit permettre à l'apprenant d'appréhender les opportunités de transformation des produits de son élevage (ou des issues) afin de développer potentiellement des pistes de diversification. L'ensemble étant envisagé dans une démarche qualité avec l'incontournable prise en compte de la sécurité, de la santé au travail ainsi que des problématiques de biosécurité.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Sciences et techniques agronomiques : Productions animales
Sciences économiques et de gestion : Gestion d'entreprise
Physique-Chimie
Sciences et techniques des équipements
Mathématiques
Technologie de l'informatique et du multimédia

Autres activités supports potentielles

Des visites techniques et d'entreprises, des interventions de professionnels, des sorties de découverte de territoires participent à la construction de cet enseignement ancré sur des situations concrètes. Les périodes de formation en milieu professionnel et la pluridisciplinarité intra ou inter-modulaires participent à l'enseignement de ce module.

Ce module est potentiellement concerné par l'ensemble des activités pluridisciplinaires proposées pour ce diplôme.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail	- Planification des opérations	Diversité des combinaisons productives	Mathématiques
	- Mise en œuvre d'une veille technologique et réglementaire de qualité	Choix et modalités d'acquisition des matériels et des équipements (en propriété, ETA, CUMA, Co-pro)	Technologie de l'informatique et du multimédia
	- Qualité de la collecte et du traitement des données	Organisations du travail en système d'élevage	Sciences et technologie des équipements
	- Qualité de l'information transmise	Collecte, enregistrement, traitement et valorisation de données	Sciences économiques et de gestion
		OAD, logiciels de gestion de troupeau, ERP/PGI	

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même d'organiser l'activité de production en mobilisant les ressources humaines, matérielles et techniques appropriées. Il élabore pour cela une stratégie d'identification et de traitement des données de production et de gestion et il met en place une veille sociale et juridique.

Attendus de la formation

Evaluation des combinaisons productives

Diversité des systèmes et des situations territoriales.

Statuts juridiques des entreprises

Elaboration de choix contextualisés à l'unité d'élevage

Pertinence des choix

Choix et modalités d'acquisition des matériels et des équipements (en propriété, ETA, CUMA, Co-pro, etc.)

Notion d'investissement (outils de gestion financière, notions fiscales)

Stratégies d'équipement des exploitations d'élevage

Etude du foncier et de l'organisation parcellaire

Outils numériques de simulation comptable et financière

Organisation du travail en système d'élevage

Diagnostic et stratégie du travail en élevage

Gestion du travail en élevage

Collecte, enregistrement, traitement et valorisation de données

Production de données

Collecte des données

Traitement et analyse des données

Valorisation des données jusqu'à la prise de décision

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des éléments du marché - Prise en compte des potentialités de l'entreprise - Adéquation des activités mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Stockage d'approvisionnements et de produits Stratégie d'achat et de vente Enregistrements et traçabilité dans un processus d'amélioration, choix stratégique (OAD) 	<ul style="list-style-type: none"> Technologie de l'informatique et du multimédia Sciences économiques et de gestion

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant raisonne et met en œuvre la politique d'achat des intrants, de stockage et de vente des produits de l'élevage en s'adaptant aux caractéristiques et aux contextes de l'entreprise, aux marchés et en prenant en compte ses valeurs, finalités et les attentes du pilote. Il mobilise pour ce faire des tableaux de bord et élabore des OAD afin d'outiller la prise de décision.

Attendus de la formation

Gestion des stocks d'approvisionnements et de produits

Inventaire et gestion des approvisionnements internes et externes.

Outils numériques de gestion

Stratégie d'achat et de vente

Stratégie d'approvisionnement

Stratégie commerciale

Notion de filière

Enregistrements et traçabilité

Organisation des enregistrements : chaînes d'enregistrements

Production de documents de suivi

Elaboration de tableaux de bord

Construction d'OAD

Choix, traitement et utilisation des données

Utilisation de tableaux de bord

Schématisation des circuits de prise de décision

Prise de décisions stratégiques

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.3 Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation de la situation et des opportunités - Analyse de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégies de diversification Énergies des systèmes et transition énergétique Analyses physico-chimiques Produits animaux bruts et transformés 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Sciences économiques et de gestion : Gestion d'entreprise Physique et chimie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant identifie et caractérise une(des) activité(s) de diversification adaptées aux spécificités et au contexte de l'entreprise et prenant en compte les valeurs, les finalités et les attentes du pilote. Il doit notamment être à même de raisonner l'adéquation d'une transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage avec le système de production en place.

Attendus de la formation

Stratégies de diversification

Identification et analyse des stratégies potentielles

Diversification en croissance externe / en croissance interne

Conception d'une stratégie pertinente en adéquation avec les contextes et la structure agricole

Analyse de la faisabilité socio technico-économique d'un projet de diversification

Optimisation de la ressource en énergie de l'élevage

Identification des dispositifs d'optimisations énergétiques pouvant être développés au sein des élevages

Etude de dispositifs adaptés aux contextes locaux

Valorisation et transformation de produits d'origine animale

Catégorisation des produits animaux.

Analyse des produits et transformation

Raisonner la diversité des débouchés des produits animaux transformés

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6.4 Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la réglementation et des démarches de qualité - Qualité de l'analyse des risques contextualisée - Qualité des ajustements proposés 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité, sécurité, environnement Veille réglementaire et informationnelle Traçabilité Certification et labellisation Biosécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Sciences et technologies des équipements

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant en situation professionnelle de responsabilité de production ou d'accompagnement technique, applique ou fait appliquer et participe à l'évolution des démarches et procédures en lien avec le management de la qualité. Le management de la qualité doit être adapté à la situation professionnelle et peut être lié à des exigences internes et/ou externes à l'entreprise.

La maîtrise de la mise en place d'une démarche qualité n'est pas attendue.

Attendus de la formation

Démarche qualité en lien avec la santé et à la sécurité au travail

Analyse de la situation existante

Propositions d'améliorations : anticiper et manager les risques

Évaluation de l'amélioration proposée

Sécurité

Santé et sécurité au travail

Sécurité des équipements et des bâtiments

Biosécurité

Veille réglementaire

Identifier les organismes producteurs de réglementation

Mise en place d'une veille règlementaire automatisée

Traçabilité de documents réglementaires

Gestion, organisation sécurisation et archivage des documents

Document obligatoire d'enregistrement

Utilisation d'outils numériques spécialisés (Gestion Electronique de Documents)

M7 : Expertise zootechnique

Rappel des capacités visées :

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Répondre à une problématique zootechnique située

C7.1 : Analyser une situation zootechnique

C7.2 : Elaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques

C7.3 : Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Expertise zootechnique des systèmes d'élevages » dont la finalité est d'«Améliorer la santé globale des élevages pour atteindre les performances zootechniques visées en optimisant les pratiques d'élevage ».

La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Le processus de formation en vue d'acquérir la capacité C7 vise à rendre l'apprenant capable de développer une analyse problématisée d'une situation zootechnique, d'élaborer une démarche visant à y répondre et d'argumenter de manière étayée ses propositions de solutions. Ces trois capacités intermédiaires sont étroitement articulées et sont développées à partir d'études de cas faisant appel à une situation professionnelle réelle et complexe prenant appui sur cinq domaines différents définis par les SPS.

Il s'agit de former l'apprenant à mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour questionner et résoudre de manière argumentée des problèmes professionnels complexes.

Disciplines mobilisées

Disciplines
Sciences et techniques agronomiques : Productions animales
Biologie-Ecologie
Physique-Chimie

Autres activités supports potentielles

Des visites techniques et d'entreprises, des interventions de professionnels, des sorties de découverte de territoires participent à la construction de cet enseignement ancré sur des situations concrètes.

Les périodes de formation en milieu professionnel et la pluridisciplinarité intra ou inter-modulaires participent à l'enseignement de ce module.

Ce module est potentiellement concerné par l'ensemble des activités pluridisciplinaires proposées pour ce diplôme.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.1. Analyser une situation zootechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation d'une problématique ou d'un questionnement en relation avec la situation zootechnique - Identification des points de vigilance et des leviers d'action potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Zootechnie fondamentale Biologie et physiologie animale Biomolécules Analyses physico-chimiques, oxydoréduction en milieu biologique Méthodologiques pour déterminer et caractériser une situation 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Biologie-Ecologie Physique-chimie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même, dans son contexte professionnel, de mobiliser des concepts en zootechnie, en biologie-écologie et en physique-chimie pour résoudre un questionnement concret. Il doit être en mesure de mobiliser des outils scientifiques et techniques pour analyser une situation professionnelle en lien avec une problématique d'élevage.

Attendus de la formation

Analyse de produits issus de l'élevage

Mise en relation du mode d'élevage et des caractéristiques de ses produits

Mise en relation des caractéristiques génétiques de l'animal et celles de ses produits

Caractérisation des processus de croissance et de développement

Analyse de l'alimentation

Mise en relation de l'alimentation avec les besoins de l'animal

Caractérisation des composés chimiques importants de l'alimentation animale et leurs rôles dans l'organisme

Caractérisation des systèmes d'expression des besoins des animaux et de valeurs des aliments

Processus liés à la nutrition chez différentes espèces d'intérêt

Analyse de la conduite de reproductions

Déroulement de la gestation et de la mise-bas

Caractérisation du post-partum et de la mise en place de la lactation

Identification des processus physiologiques susceptibles de conduire à une gestation

Analyse de l'amélioration génétique du troupeau

Mise en évidence des voies d'amélioration génétique

Mise en évidence des résultats de croisements intra et inter races

Analyse intégrée de la santé animale

Présentation des mécanismes innés et adaptatifs de l'immunité

Appréciation de l'état sanitaire des animaux à un instant t

Mise en évidence des caractéristiques spécifiques des pathogènes et de leurs modalités d'infection ou d'infestation

Analyse du bien-être des animaux

Caractérisation des effets du stress

Mise en évidence des mécanismes à l'origine de la sensation douloureuse

Effets de la douleur sur le long terme

Signes et effets du bien-être sur la santé animale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.2. Elaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la problématique - Qualité de la ou des démarche(s) proposée(s) 	<ul style="list-style-type: none"> Zootechnie fondamentale Biologie et physiologie animale Biomolécules Analyses Physico-chimiques, oxydoréduction en milieu biologique Démarche de résolution de problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Biologie-Ecologie Physique-chimie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, face à une problématique zootechnique identifiée, est en mesure, après avoir analysé la situation, de mobiliser une démarche et des ressources permettant d'y répondre.

Attendus de la formation

Elaboration d'une démarche relative à une problématique d'alimentation

Présentation de la composition des produits à usage de l'alimentation animale

Elaboration d'une ration répondant aux apports recommandés de l'animal dans une situation de production

Etude de la qualité des eaux pour l'abreuvement des animaux

Elaboration d'une démarche de contrôle des produits issus des animaux d'élevage

Étude des caractéristiques des produits issus des animaux d'élevage

Caractérisation des carcasses animales

Elaboration d'une démarche en relation avec la reproduction

Elaboration d'une démarche en lien avec l'amélioration génétique du troupeau

Mobilisation des approches de génétique quantitative pour appréhender la performance des animaux d'élevage

Analyse des potentiels génétiques des reproducteurs

Adaptation des reproducteurs aux évolutions sociétales et économiques

Mise en œuvre d'une stratégie de sélection adaptée au contexte

Réalisation d'un plan d'accouplement

Elaboration d'une démarche en lien avec la santé

Evaluation des risques

Gestation de la santé du troupeau de manière intégrative pour le protéger

Elaboration d'une démarche en relation avec le bien-être animal

Développement des modalités et des outils d'observations du troupeau

Élaboration de stratégies pour conforter la qualité de la relation entre l'animal et l'être humain dans la durée

Développement des modalités de maintien et de restauration du bien-être animal à différentes échelles

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.3. Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'argumentation - Faisabilité de la ou des proposition(s) - Identification des points de vigilance et leviers d'action attachés aux solutions proposées 	<ul style="list-style-type: none"> Zootechnie fondamentale Biologie et physiologie animale. Biomolécules Analyses physico-chimiques, oxydoréduction en milieu biologique Méthodologie d'analyse de problématique Argumentation des choix opérés 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Biologie-Ecologie Physique-chimie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, face à une problématique zootechnique, est en mesure de proposer et de justifier des solutions alternatives adaptées à la situation en mettant en évidence les leviers d'action à privilégier.

Attendus de la formation

Adaptation de l'alimentation aux apports recommandés

Traitement des eaux pour l'alimentation animale

Mise en œuvre des actions de remédiations aux problématiques alimentaires

Argumentation des choix effectués dans le cadre de la reproduction

Argumentation des choix de sélection opérés

Intérêts et limites des différentes méthodes de sélection en fonction des objectifs cibles

Argumentation des choix en relation avec le bien-être animal

Modalités de maintien et de restauration du bien-être animal à différentes échelles

Élaboration de propositions améliorant le bien-être animal

Rappel des capacités visées

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Accompagner le changement sociotechnique

- C8.1 Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement sociotechnique
- C8.2 Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action et la stratégie élaborés
- C8.3 Aider à la prise de décision

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Accompagnement sociotechnique » dont la finalité est « d'accompagner la prise de décision et la conduite du changement dans un contexte de transitions climatique, agroécologique et alimentaire ».

La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

L'enseignement vise à doter l'apprenant des méthodes et outils nécessaires à la conduite d'un accompagnement technique. Celui-ci mobilise des moyens tels que la mise en place d'expérimentations, d'actions techniques, d'enquêtes et de revues bibliographiques afin d'en extraire des données exploitables. Elles sont valorisées en informations objectives permettant à des décideurs d'élaborer leur stratégie d'entreprise ou d'autres formes d'organisation dans un contexte de transformation agroécologique et d'attentes sociétales. L'accompagnement sociotechnique a pour finalité de contribuer au cheminement d'acteurs vers des systèmes performants et résilients et répondant aux enjeux actuels et à venir.

Les changements dont il s'agit dans ce module sont d'ordre technique. La formation prépare les futurs techniciens supérieurs à accompagner des changements qui dépassent le changement de technique (on ne se situe pas au changement « unitaire » de type « une pratique » ou « une technique nouvelle » qu'elle soit ou non innovante) mais à un changement qui vise à améliorer le système.

La réflexion sur la question de l'innovation à l'échelle du système traverse les trois capacités relevant de ce module et peut même en constituer le fil rouge. A partir d'exemples observés durant sa formation, le titulaire du diplôme identifie et agit au niveau de la méthodologie à mettre en place pour faire évoluer les systèmes (C8.1), au niveau de la production de références pour outiller la co-construction de systèmes performants et résilients (C8.2), au niveau des formes de conseil pour accompagner les décideurs à conduire leur stratégie vers de tels systèmes (C8.3).

Disciplines mobilisées

Disciplines
Sciences et techniques agronomiques : Productions animales
Mathématiques
Sciences économique sociales et de gestion

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur des situations concrètes vécues en stage ou en apprentissage ou sous forme d'études de cas, sur des activités pluridisciplinaires intra et/ou inter-modulaires.

Les outils de démarche de projet relevant du module M2 peuvent être remobilisés dans le module M8.

L'enseignement lié à la capacité C2.2 « S'insérer dans un environnement professionnel » mais aussi à d'autres capacités du domaine du tronc commun ou du domaine professionnel peuvent constituer des opportunités pour repérer des partenaires impliqués dans des démarches d'accompagnement technique.

Ce module est potentiellement concerné par des activités pluridisciplinaires relevant de tous les thèmes.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.1. Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement sociotechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'analyse du plan d'action - Mise en évidence des implications sociotechniques du plan d'action - Cohérence de la mise en œuvre du plan d'action dans le contexte 	<p>Appropriation et évaluation d'initiatives, d'orientation ou d'un plan d'action.</p> <p>Attentes sociétales (consommation, territoire, marchés, filières...).</p>	<p>Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Sciences économiques sociales et de gestion</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie un plan d'action élaboré par un tiers et s'il montre des qualités d'analyse de la situation professionnelle concernée.

La caractérisation du plan d'action comprend notamment :

- La formulation de la problématique qui anime un individu ou un collectif,
- La mise en évidence de la méthodologie d'accompagnement retenue.

Le processus d'accompagnement du changement peut être centré sur un individu ou un groupement d'acteurs (exploitants individuels, association ou syndicat professionnel, groupe d'éleveurs, association pastorale, etc.).

Attendus de la formation

Nature et dynamiques de changement

Niveau de changement mobilisé

Moteurs et résistance au changement

Appropriation d'une initiative, d'une orientation, d'un plan d'action

Identification des acteurs

Appropriation de la problématique

Appropriation des solutions envisagées

Cohérence de la mise en œuvre du plan d'action

Besoins de l'organisation

Facteurs de réussite

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.2 Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action visé et la stratégie élaborés	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la mise en œuvre et du suivi d'expérimentations, d'essais ou enquêtes - Rigueur du traitement des données issues du terrain - Interprétation des données 	<ul style="list-style-type: none"> Protocole expérimental (Enquête, prototype...) Analyse statistique Compte rendu d'expérimentation, essais Présentation de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Mathématiques

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de suivre une expérimentation, des essais, de traiter numériquement des données issues d'expérimentation, d'essais factoriels, d'essais systèmes, d'enquêtes, de revues bibliographiques, ... et ainsi de produire des références techniques valides, fiables et pertinentes au regard du contexte.

Pour ce faire, il mobilise les outils mathématiques, statistiques et informatiques d'aide à la décision. L'apprenant doit être capable de mettre en perspective les données avec les questions qu'il s'est posé et de distinguer, si nécessaire, les nouvelles questions soulevées par les résultats qu'il a obtenus.

Les références produites par le candidat s'inscrivent dans le cadre d'un accompagnement sociotechnique. A ce titre elles constituent des « actions d'accompagnement ».

Attendus de la formation

Acquisition de données

Diagnostic et cadrage général de l'expérimentation

Formalisation de la ou des problématiques que le changement interroge ou auxquelles le changement peut répondre

Identification et verbalisation des questions s'appliquant à une situation donnée

Choix et mise en place de dispositifs à l'échelle de l'organisation de l'élevage ou des territoires permettant de recueillir des données

Nature et identification de variables à mobiliser

Recueil de données

Traitement de données et interprétation des résultats

Analyse critique des données recueillies

Modélisation, étude de la corrélation de grandeurs

Analyse statistique en vue d'extraire des informations à partir des résultats obtenus

Transposition des informations dans le contexte du changement et d'évolution des systèmes

Elaboration de références (données datées et situées), actionnables dans un processus d'accompagnement du changement technique

Nouvelles questions soulevées et dispositifs pour y répondre

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.3 Aider à la prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de résultats - Formulation de conseils 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de projets Processus de prise de décision technique 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et techniques agronomiques : Productions animales Sciences économiques sociales et de gestion

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, dans le cadre d'une démarche d'accompagnement, trie, hiérarchise et met en forme des informations valides, les valorise auprès d'un individu ou d'un groupement d'acteurs accompagné(s). Cette diffusion contribue au développement de systèmes résilients et durables dont la performance attendue permet de répondre aux enjeux actuels et émergents.

La notion d'aide à la prise de décision attendue en capacité C8.3 doit s'entendre au sens d'orientation, d'éclairage permettant à des décisionnaires d'agir par rapport à l'adoption ou pas du changement. La notion d'aide à la prise de décision n'est pas entendue au sens de préconisations ou prescriptions et intègre une approche sociotechnique visant à éclairer dans leur choix les professionnels accompagnés.

Attendus de la formation

Processus de la prise de décision

Formulation d'aides à la prise de décision dans un contexte de transition agro-écologique

Place du conseiller

Différents types de conseils

Adéquation du conseil à la situation professionnelle

Mobilisation de références adaptées

Présentation adaptée de résultats

Méthodologie d'accompagnement du changement sociotechnique

Adaptation au contexte

Les activités pluridisciplinaires

Les équipes disposent d'un potentiel de 174 heures inscrit dans la grille horaire sans fléchage disciplinaire *a priori*.

Le volume horaire consacré à chaque thématique doit être suffisant pour développer un projet cohérent permettant une approche croisée entre les disciplines mobilisées : à ce titre, il est indiqué un volume minimal de 12 heures pour chaque thématique.

Au-delà de la mise en œuvre des dix thématiques proposées, une ou plusieurs autre(s) thématique(s) peu(ven)t être présentée(s) par l'équipe pédagogique sur le potentiel horaire restant.

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.

Les trois premières thématiques sont communes à toutes les spécialités de BTS.

	Thématiques (12h minimum par thématique)	Finalités	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables (liste non limitative)
1	Approche croisée des enjeux de questions de société	Il s'agit d'amener les apprenants à confronter des points de vue sur des questions de société pour en dégager les enjeux. Ceux-ci peuvent être liés au thème culturel et socio-économique défini par note de service et/ou à toute autre question de société, notamment celles en lien avec le domaine professionnel	M1 et modules professionnels	Sciences économiques, sociales et de gestion, français, éducation socioculturelle, disciplines professionnelles
2	Conduite de projets	Il s'agit d'amener les apprenants à développer leur capacité à conduire des projets à caractère social ou technique pour coopérer avec des acteurs du domaine professionnel	M2 et modules professionnels	Éducation socioculturelle, disciplines professionnelles
3	Communication professionnelle, posture	Il s'agit d'amener les apprenants à s'approprier les codes et langages de la communication du secteur professionnel	M3, M5, M6, M7, M8	Lettres modernes, information-documentation, éducation socioculturelle, langue vivante, disciplines professionnelles
4	Élevage, Ressources Naturelles Communes (RNC) et environnement	Il s'agit d'amener les apprenants à appréhender des adaptations des systèmes d'élevage au regard des enjeux environnementaux	M3, M4 M5 M6 M7 M8...	Sciences et techniques de l'agronomie : Productions animales

		et/ou liées aux RNC et aux crises actuelles (changement climatique, chute de la biodiversité).		Sciences et techniques de l'agronomie : Productions végétales Physique-Chimie Biologie-Ecologie Sciences économiques, sociales et de gestion...
5	Elevage connecté et robotique agricole	Il s'agit d'amener les apprenants à explorer les perspectives offertes par le numérique et en particulier la robotique au service des élevages pour en comprendre les avantages et les limites.		Technologies de l'informatique et du multimédia Sciences et techniques de l'agronomie : Productions Sciences et techniques des équipements Mathématiques..
6	Outils et services numériques au service de la gestion du système d'élevage	Il s'agit d'amener les apprenants à planifier et à mettre en œuvre, des activités de production dans une perspective de rationalisation et d'amélioration des pratiques professionnelles en mobilisant des outils numériques. Une réflexion sur la plus-value des outils numériques est attendue (gestion technico économique, enregistrements, traçabilité réglementaire, gestion des stocks, etc.). PGI, Gemser Troupeau, etc.		Technologies de l'informatique et du multimédia Sciences et techniques de l'agronomie : Productions animales Sciences et techniques de l'agronomie : Productions végétales Sciences et techniques des équipements Mathématiques Sciences économiques, sociales et de gestion...
7	Territoires, élevage, sociétés et dynamiques collectives.	Il s'agit d'amener les apprenants à explorer différentes dimensions territoriales (géographique, historique, culturelle, sociale, patrimoniale, écologique) de l'élevage prenant en compte des	M4, M5, M6, M7, M8	Sciences et techniques de l'agronomie : Productions animales

		questions socialement vives. Il s'agit aussi d'envisager des démarches collectives visant une valorisation présente et future de l'élevage pour une réappropriation de l'activité.		Sciences et techniques de l'agronomie : Productions végétales Biologie-écologie Histoire et géographie...
8	Elevage, écosanté et biosécurité	Il s'agit d'amener les apprenants, sur une situation concrète, à appréhender les dispositions prises par l'éleveur en matière d'écosanté et de proposer des évolutions.	M4, M7	Sciences et techniques de l'agronomie : Productions animales Biologie-Ecologie...
9	Nouvelles valorisations de l'élevage	Il s'agit d'amener les apprenants à appréhender des scénarios visant à optimiser la valorisation du système d'élevage (alimentaire, main d'œuvre, bâtiments, énergies renouvelables, issues d'élevage, méthaniseur, activités annexes, etc.) dans une perspective de transition agro-écologique	M4, M5, M6	Sciences et techniques de l'agronomie : Productions animales Sciences et techniques de l'agronomie : Productions végétales Sciences et techniques des équipements Mathématiques Sciences économiques, sociales et de gestion Physique-chimie Technologies de l'informatique et du multimédia ...
10	Intérêts des systèmes de polycultures élevage	Il s'agit d'amener les apprenants à développer des approches systémiques d'un système de polyculture-élevage prenant en compte les liens sol- élevage.	M4, M5	Sciences et techniques de l'agronomie : Productions animales Sciences et techniques de l'agronomie : Productions végétales Biologie-Ecologie...